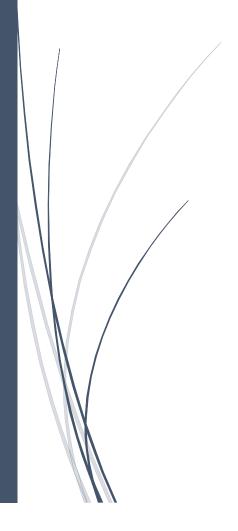








Diagnostic circuits courts alimentaires de proximité sur le Pays Landes Nature Côte d'Argent



Sommaire

| Table o | des illu | ustrations | 3 |
|---------|------------------|---|----|
| Introd | uction | | 5 |
| 1. N | 1éthoc | lologie | 6 |
| 1.1. | Dé | finition circuits courts/circuits de proximité | 6 |
| 1.2. | Ca | ractéristiques et identification des acteurs de la démarche | 7 |
| 1.3. | En | quêtes et récolte des données | 7 |
| 1.4. | Pé | rimètre d'étude | 10 |
| 1.5. | Ré | tro-planning | 11 |
| 2. L' | offre o | des agriculteurs du Pays LNCA | 11 |
| 2.1. | Ту | pologie des acteurs et de l'agriculture | 12 |
| 2.2. | Les | s modes de fonctionnement des exploitations agricoles | 17 |
| 2.3. | En | jeux et besoins des agriculteurs du Pays LNCA | 18 |
| A rete | nir | | 20 |
| 3. La | a dem | ande de la restauration collective | 21 |
| 3.1. | Pro | ofils des acteurs | 21 |
| 3.2. | Fo | rmes de gestion et d'organisation | 28 |
| 3.3. | Ré | ceptivité et sensibilisation aux produits locaux et/ou biologiques | 32 |
| A rete | nir | | 33 |
| 4. Le | es syst | èmes de commercialisation | 34 |
| 4.1. | Ca | rtographie des points de ventes alimentaires du Pays LNCA | 34 |
| 4.2. | Les | s enquêtes consommateurs : exemples et grandes tendances | 35 |
| 4.3. | Les | s entretiens avec les différents acteurs du territoire : Témoignages et Constats | 41 |
| 4.4. | En | jeux agricoles, potentialités de relocalisation du système agricole | 44 |
| 4. | .4.1. | Caractérisation du parcellaire agricole | 44 |
| 4. | .4.2. | Conditions de la territorialisation alimentaire | 46 |
| 4. | .4.3. | Pertinence de l'échelle d'analyse | 50 |
| 5. Le | es pist | es d'actions | 53 |
| 5.1. | Pre | éconisations pour l'approvisionnement de la restauration collective | 53 |
| 5. | .1.1. | L'inscription à la plateforme Agrilocal | 53 |
| 5. | .1.2. | Mise en place de politique d'installations d'agriculteurs | 54 |
| 5. | .1.3. | Introduction produits locaux et biologiques avec les prestataires | 56 |
| | .1.4. rojet c | Mise en place d'une stratégie d'approvisionnement avec des cantines sensibles de modification de leurs approvisionnements | |
| 5.2. | Les | s différents leviers d'action pour les systèmes de commercialisation | 58 |
| 5. | .2.1. | La charte de qualité | 58 |

| | 5.2.2 | 2. Les ateliers de transformations collectifs (ATC) | 60 |
|-----|-------|--|----|
| | 5.2.3 | 3. Le magasin de producteurs/Drive fermier | 62 |
| | 5.2.4 | 4. La plateforme numérique | 63 |
| Ann | exes | | 66 |
| | 1. | Listing des agriculteurs du Pays LNCA | 67 |
| | 2. | Listing des acteurs de la restauration collective du Pays LNCA | 69 |
| | 3. | Questionnaire agriculteurs | 71 |
| | 4. | Questionnaire restauration collective | 78 |
| | 5. | Questionnaire consommateurs | 83 |
| | 6. | Communication | 87 |
| | 7. | La charte IDOKI | 88 |

Table des illustrations

| Figure 1 : Carte Pays LNCA | |
|--|------|
| Figure 2 : Schématisation du circuit court | 6 |
| Figure 3 : Les modes de vente des circuits courts | 6 |
| Figure 4 : Carte du périmètre d'étude | |
| Figure 5 : Carte préparatoire du périmètre d'étude | . 10 |
| Figure 6 : Tailles des exploitations agricoles | . 14 |
| Figure 7 : Tableau du nombre d'associés des entreprises agricoles | . 14 |
| Figure 8 : Tableau des volumes de production de fruits | . 15 |
| Figure 9 : Tableau des volumes de production de viandes et produits laitiers | . 15 |
| Figure 10 : Tableau des volumes des autres productions | . 15 |
| Figure 11 : Tableau des volumes de production de légumes | . 15 |
| Figure 12 : Carte - Typologie des agriculteurs | . 16 |
| Figure 13 : Les circuits de commercialisation des agriculteurs | . 17 |
| Figure 14 : Lieux de vente des agriculteurs | . 17 |
| Figure 15 : Les fréquences des livraisons organisées par les agriculteurs | . 17 |
| Figure 16 : Les types de livraisons des agriculteurs | . 17 |
| Figure 17 : Quels équipements des exploitations agricoles | . 18 |
| Figure 18 : Adhésion des agriculteurs aux réseaux | |
| Figure 19 : L'intérêt des agriculteurs pour la vente directe | . 18 |
| Figure 20 : La restauration collective et les agriculteurs | . 19 |
| Figure 21 : L'intérêt à la transition biologique des exploitations | . 19 |
| Figure 22 : L'augmentation des ventes en circuits courts | . 19 |
| Figure 23 : Les besoins d'accompagnements des agriculteurs | . 20 |
| Figure 24 : Typologie des structures répondantes | . 21 |
| Figure 25 : Typologie de la restauration collective | . 21 |
| Figure 26: Carte - Typologie de la restauration collective | . 22 |
| Figure 27 : Les types de repas servis | . 23 |
| Figure 28 : Nombres de repas journaliers et annuels par communes | |
| Figure 29 : L'utilisation des produits bruts | . 24 |
| Figure 30 : Tableau des suivis d'achats alimentaires des restaurations collectives | . 25 |
| Figure 31 : Tableau des coûts des repas | . 27 |
| Figure 32 : Tableau des formes de gestion et d'organisation des services de restauration collective. | . 29 |
| Figure 33 : Tableau des modes de gestion des menus | . 31 |
| Figure 34 : L'introduction de produits locaux et biologiques | . 32 |
| Figure 35 : Les freins à l'introduction des produits locaux et biologiques | . 32 |
| Figure 36 : Augmentation des produits locaux et biologiques | |
| Figure 37 : Cartographie des systèmes de commercialisation du Pays LNCA | . 34 |
| Figure 38 : Profils des consommateurs enquêtés | . 35 |
| Figure 39 : Composition des foyers | . 35 |
| Figure 40 : Récurrence des termes au sein de la définition du terme "local" | . 36 |
| Figure 41 : Critères mis en avant lors de l'achat alimentaire des consommateurs | . 36 |
| Figure 42 : Question 7 du questionnaire Pays LNCA | . 37 |
| Figure 43 : Lieux d'achats des diverses familles d'aliments | . 37 |
| Figure 44 : Critères de non consommation des produits biologiques | |
| Figure 45 : Attentes des consommateurs sur les produits locaux du Pays LNCA | |
| Figure 46 : Produits locaux et biologiques consommés | |

| Figure 47: Lieux d'achats des produits locaux et biologiques | 39 |
|---|----|
| Figure 48 : Lieux d'achats des produits biologiques et locaux (comparaison graphique) | 40 |
| Figure 49 : Fréquence d'achats des produits biologiques et locaux | 40 |
| Figure 50 : Types d'occupations du sol Pays LNCA | 44 |
| Figure 51 : Parcellaire agricole du Pays LNCA | 45 |
| Figure 52 : Pour le développement d'un système alimentaire territorial en Pays LNCA | 47 |
| Figure 53 : Conflit de SCoT Pays LNCA | 49 |
| Figure 54 : Critère de proximité dans le système alimentaire du Pays LNCA | 51 |
| Figure 55 : Schéma de la plateforme Agrilocal | 53 |
| Figure 56 : Carte des ATC (Ateliers de Transformations Collectifs) | 60 |

Introduction

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent (LNCA), d'une superficie de 1 635 km² regroupe trois Communautés de Communes (Grands Lacs, Mimizan, Côte Landes Nature) et compte 47 528 habitants répartis sur 23 communes. La forêt prédomine et couvre 85 % de la superficie du territoire. Le littoral, seconde entité géographique majeure, s'étend lui sur 60 kilomètres soit 2/3 de la côte landaise. Enfin une chaîne de lacs, dont la superficie diminue en allant vers le sud, structure le territoire du Pays LNCA.

Le Pays LNCA a vocation à coordonner des actions en concertation notamment avec les communes, les offices de tourisme et les Communautés de Communes. C'est un établissement public constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant, présentant une cohésion culturelle, économique et sociale à l'échelle d'un bassin de vie.



Figure 1 : Carte Pays LNCA

Depuis octobre 2015, les producteurs se sont régulièrement réunis, à l'initiative de la CUMA du Born et du Pays LNCA afin d'échanger sur les débouchés en circuits courts et sur la manière de travailler collectivement. Les groupes de travail ont donné lieu à deux actions :

- la réalisation d'un diagnostic porté par le Pays LNCA
- la structuration des producteurs en association

Le projet du groupement d'agriculteurs s'intègre dans le programme européen LEADER 2014 – 2020 (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), destiné à soutenir financièrement des stratégies innovantes de développement local impulsées par les acteurs des territoires ruraux. Un volet de ce programme porte sur la valorisation des ressources locales. Les subventions accordées pour la revitalisation des zones rurales sont issues du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et s'élève à 1,3 millions d'euros.

Pour réaliser le diagnostic, le Pays LNCA a fait le choix de recruter une chargée de mission « circuits courts » pour 7 mois et de faire un partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un projet tutoré du Master « Développement des territoires, origine et qualité des produits » (DTOQP).

Le diagnostic vise à identifier la demande alimentaire de la restauration collective, l'offre des agriculteurs et les systèmes de commercialisation des produits locaux et biologiques des communes du Pays LNCA pour :

- renforcer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, biologiques et produits empruntant les circuits courts,
- évaluer le potentiel de développement des produits locaux, biologiques et produits empruntant les circuits courts dans les nouveaux modes de commercialisation.

1. Méthodologie

1.1. Définition circuits courts/circuits de proximité

Les circuits courts ne sont pas une nouvelle forme de commercialisation mais la plus ancienne que connaissent nos sociétés. Aujourd'hui, il existe plusieurs définitions des circuits courts. En France :

-le Ministère de l'Agriculture considère : « qu'un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur ».

- l'ADEME (l'Agence d'Environnement et de Maîtrise de l'Energique) reprend la définition du Ministère et accepte qu'il y ait deux intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

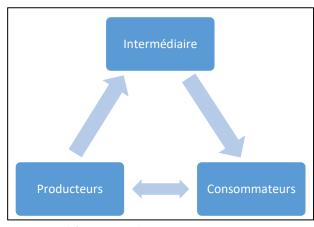


Figure 2 : Schématisation du circuit court

Concrètement, les formes de commercialisation des circuits courts sont d'une grande diversité. Deux grandes catégories de mode de vente cohabitent avec chacune leurs multiples déclinaisons :

| | Vente directe | Vente indirecte |
|--------------|---|--|
| Individuelle | vente à la fermemarchés & foireslivraisons de paniers | vente par internetGMSRestaurants traditionnelsdépôt-vente |
| Collective | - MPP- point de vente collectif- AMAP- livraisons de paniers | La Ruche qui dit OuiRestauration collectiveRestaurants traditionnelsdépôt-vente |

Figure 3 : Les modes de vente des circuits courts

Ces modes de ventes permettent d'augmenter les marges par la réduction ou suppression des intermédiaires. Ainsi, la valeur ajoutée du produit est conservée. Par ailleurs, les circuits courts impliquent une diversification des activités de l'agriculteur (conditionnement/distribution). Les circuits courts n'induisent pas de notion géographique ou territoriale. Suite aux échanges avec les producteurs/transformateurs, institutionnels et le Pays LNCA, il a été décidé d'ajouter le critère de proximité. Les circuits courts de proximité se caractérisent donc par la distance limitée qu'il existe entre le lieu de production et le lieu de consommation. Plus couramment, on parle de circuits courts locaux. Ces processus de commercialisation permettent notamment de relocaliser les consommations tout en restaurant le lien social entre les producteurs et les consommateurs.

1.2. Caractéristiques et identification des acteurs de la démarche

Les agriculteurs

Le diagnostic est tenu de recenser les exploitations agricoles et les producteurs dans le périmètre du Pays LNCA et limitrophes.

Toutes les exploitations agricoles et agriculteurs sont concernés par l'étude avec néanmoins une prévalence pour les productions alimentaires. Pour confondre ces acteurs, le Pays LNCA détenait une première base de données de 35 personnes à laquelle s'est ajoutée la création d'un listing d'agriculteurs. Ce dernier a été alimenté par des recherches internet ciblées et la mobilisation d'acteurs de la branche. Une large partie de la nouvelle liste s'appuie sur les informations communiquées par la CUMA du Born. Le CIVAM Bio des Landes a également communiqué au Pays LNCA sa plaquette d'information recensant les agriculteurs engagés en agriculture biologique.

<u>La restauration collective</u>

L'étude s'est concentrée sur trois types de restauration collective :

- restauration scolaire (écoles, centres aérés)
- restauration 3^{ème} âge
- portage de repas à domicile

Le Conseil Départemental et Régional assure respectivement la restauration collective des collèges et lycées, l'enquête sur la restauration scolaire ne compte donc que les cantines scolaires. La restauration du 3ème âge est quant à elle organisée par les EHPAD. Le portage de repas pour les habitants n'étant plus en mesure d'assurer la préparation de leurs repas est organisée par les communes. Toutes les structures répondant à cette typologie ont été identifiées et une liste des personnes ressources de la restauration collective a été fixée (Annexe 2).

Les systèmes de commercialisation des produits locaux et biologiques

Pour le volet développement des systèmes de commercialisation de produits locaux et biologiques, la démarche d'identification a été similaire à celle des producteurs et de la restauration collective. La liste des points de vente des produits alimentaires s'accompagne d'une cartographie réalisée avec le logiciel QGIS. Ce volet comporte également une étude des consommateurs du Pays LNCA et une étude des potentialités de développement de systèmes de commercialisation. Ces deux dernières missions ont été confiées aux 15 étudiants de première année du Master DTOQP. Le projet tutoré débuta par une semaine d'immersion sur le terrain du 12 au 16 septembre 2016 et s'est poursuivi par trois mois de formalisation.

1.3. Enquêtes et récolte des données

1.3.1. Questionnaires

Les agriculteurs

Pour l'analyse de l'offre alimentaire organisée en circuits courts, un questionnaire directif en 78 questions (Annexe 3) articulé autour de quatre thématiques — production, commercialisation, débouchés et besoins — a été élaboré. Après validation du Pays LNCA, le questionnaire a été soumis à

l'appréciation des trois référents de la future association de producteurs, Jonathan FOURNIER de l'association la Graine des Forges ; Nicolas Marchal de l'EARL Benico et Francine PATOU de la Maison PATOU.

L'administration des enquêtes s'est déroulée sur la période d'août à octobre 2016 avec une première phase de rencontres et d'entretiens directs et une seconde phase, par voie électronique avec de multiples relances. Très rapidement le soutien d'organismes spécialisés fut nécessaire. La MSA a ainsi participé à la diffusion du questionnaire auprès de 167 chefs d'exploitations agricoles référencés sur le Pays LNCA et des communes limitrophes. La campagne de diffusion organisée par la MSA s'est déroulée sur le mois de septembre et s'est concrétisée par trois relances.

► <u>La restauration collective</u>

Pour l'analyse des pratiques de la restauration collective, un second questionnaire directif a été réalisé (Annexe 4). D'une soixantaine de questions, il s'appuie sur des enquêtes existantes à l'instar de celles du Département des Landes dans l'étude de la plateforme Agrilocal. Finalement le questionnaire permet de dégager les caractéristiques générales, les types de gestion, les types d'organisation et les évolutions en matière de produits locaux et biologiques de la restauration collective.

Le premier questionnaire a été administré le 24 août et le dernier fut reçu le 7 octobre 2016. Plus des ¾ des enquêtes ont fait l'objet de rencontres avec les responsables de cantines, les cuisiniers et les DGS des communes. Les quelques autres structures interrogées ont fait parvenir leurs réponses par voie électronique.

Les données relatives aux volumes de produits alimentaires achetés par les restaurations collectives du Pays LNCA ont fait l'objet de saisie de bons de commandes, d'échanges téléphoniques et de mails avec les entreprises concernées.

Dans l'optique de dresser un diagnostic précis et pour croiser les données récoltées, des rencontres avec tous les maires des communes du Pays LNCA ont été proposées.

Les systèmes de commercialisation des produits locaux et biologiques

Ce volet s'est également articulé autour d'un questionnaire directif pour les consommateurs et d'une enquête des acteurs du territoire. Les questionnaires et entretiens se sont déroulés du 12 au 16 septembre 2016, pendant la semaine de terrain des étudiants du master 1 DTOQP et ont permis de dégager quelques tendances et constats.

1.3.2. Communication

Communication interne

La direction du Pays LNCA a informé par voie électronique tous ses élus de l'arrivée d'une chargée de mission pour la réalisation du diagnostic circuits courts alimentaires de proximité.

La semaine de terrain des étudiants du Master DTOQP a également fait l'objet d'un mail à ces mêmes acteurs.

Communication externe

Pour sensibiliser et surtout renforcer la participation des agriculteurs au diagnostic, un article résumant la démarche a été proposé au Sud-Ouest. Le journal a ainsi diffusé l'article le 03 août 2016 et le 16 août 2016 (Annexe 6).

Finalement, l'identification des agriculteurs destinée à créer un listing s'est accompagnée de la mise en réseau des acteurs institutionnels et professionnels du secteur. Parmi ses soutiens institutionnels, le Pays LNCA compte la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes, la CUMA du Born, le CIVAM BIO des Landes, la MSA, la Chambre d'Agriculture des Landes.

1.4. Périmètre d'étude



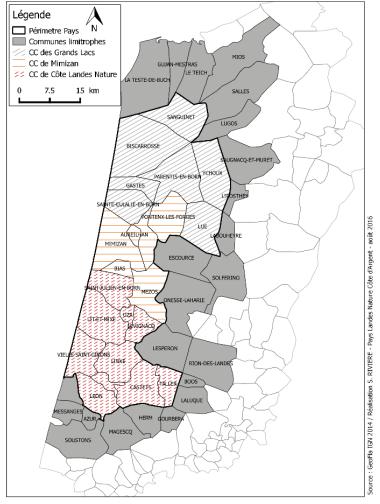


Figure 4 : Carte du périmètre d'étude

La notion de proximité dans le diagnostic alimentaire est essentielle et devait donc être concrétisée géographiquement, tant pour clarifier le terme que pour structurer le territoire d'étude. Une première proposition, a été portée à la connaissance du Pays LNCA et de la future association des producteurs. Le périmètre caractérisé en bleu – Figure 5 – s'appuie sur la définition des circuits courts de proximité de l'Union Européenne, qui considère qu'un produit de proximité ne doit pas avoir parcouru plus de 70 kilomètres.

La cartographie a permis aux producteurs, au Pays LNCA et à la CUMA du Born de resserrer la définition de proximité.

Une seconde carte, ci-contre à gauche, a été proposée et validée. Celle-ci matérialise et respecte la définition de proximité entendue par chacun. Dans la présente étude, la proximité correspond aux communes

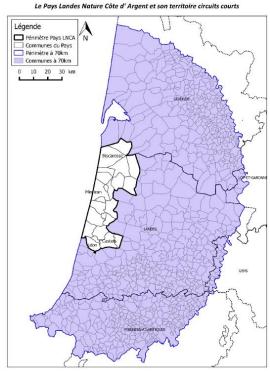


Figure 5 : Carte préparatoire du périmètre d'étude

limitrophes strictes du périmètre du Pays LNCA. Ainsi, une ceinture de 23 communes s'ajoute au diagnostic.

Cette dernière carte a finalement servi de base pour l'établissement des autres cartes du projet à l'instar de la carte des points de ventes alimentaires du Pays LNCA.

1.5. Rétro-planning

| Phase | Missions | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | JANVIER |
|--------------|--|---------|------|-----------|---------|----------|----------|---------|
| | Cadrage mission | | | | | | | |
| Préparatoire | Création des enquêtes | | | | | | | |
| | Identification des acteurs | | | | | | | |
| | Administration/diffusion des enquêtes agriculteurs | | | | | | | |
| 1. Collecte | Administration des enquêtes RC | | | | | | | |
| des données | Rencontres Maires | | | | | | | |
| | Recensement et cartographie des points de ventes alimentaire | | | | | | | |
| | Etat des lieux R.C | | | | | | | |
| 2. Analyse | Etat des lieux productions | | | | | | | |
| Z. Allalyse | Projet tutoré | | | | | | | |
| | Système de commercialisation | | | | | | | |
| Conclusions | Rendu diagnostic | | | | | | | |
| Restitution | Restitution des travaux | | | | | | | |

2. L'offre des agriculteurs du Pays LNCA

Après plus de trois mois d'enquête, **23 agriculteurs sur 167** (Pays LNCA et communes limitrophes) ont répondu au questionnaire. Ainsi, 13 % des agriculteurs du territoire d'étude ont participé au diagnostic. En trois grands points l'analyse de l'existant en matière d'offre alimentaire biologique et non biologique organisée en circuits courts sur le Pays LNCA est détaillée ci-dessous. Toutes les données présentées sont issues des enquêtes et ont été traitées par le Pays LNCA.

2.1. Typologie des acteurs et de l'agriculture

- Annuaire des producteurs



CASTAGNEDE Christelle

EARL Casty ARENGOSSE 05 58 51 73 94 Légumes biologiques



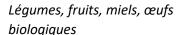
DELIVEYNE Elise

Ferme des Séquoias



BIAS

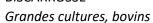
06 46 45 06 07





GALLOUËT

GAEC de Bouluc BISCARROSSE





BIDOUZO Christophe

Earl Bidouzo CASTETS 06 80 83 46 93 *Maïs*



CASTETS Laurent

EARL La Palue CASTETS 06 07 58 55 79 Lait de vache



LESCA B & Ph

Ferme Lesca CASTETS

05 58 89 41 45

Maïs, canards & conserves



GRIMAUD Pierre

Halte d'Angoulin ESCOURCE 09 88 66 34 41 Légumes biologiques



DOUET Elisabeth

EARL Pesquit

LEON 05.58.48.72.23

Maïs doux/semence, soja, bulbes



PLACHOT V & C

Ferme de Grit LEON 05 58 48 73 03 Canards & conserves



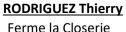
DOLHATS Jean-Marie

Forest Gume LIT-ET-MIXE 05 58 42 44 44 Courges biologiques



CHAUVIN Adèle

Pom'Land LUË 05 58 07 06 02 Pommes de terre



LUË

05 58 07 15 78 Canards et conserves

SALVADOR Philippe



Légumes Bio Born MEZOS 06 45 09 29 51

Légumes biologiques

ALQUIER Ivan



EARL Alquier MIMIZAN 05 58 09 27 92 Céréales & légumes biologiques



EARL BENICO

Quartier Archus MIMIZAN 06 1708 61 66

Légumes & fruits biologiques



TOM d'AQUI

PARENTIS-EN-BORN 05 24 76 10 05 Tomates



REYGADES Jean-Jacques

EARL JJ Reygades PARENTIS-EN-BORN 06 84 77 62 29 Tomates



FOURNIER Jonathan

La Graine des Forges PONTENX-LES-FORGES 06 73 85 12 45 Légumes biologiques



LES RUCHERS DU BORN

PONTENX-LES-FORGES 05 58 07 40 74 Miels, vinaigre & hydromel



CASSEN GAEL

Ferme Kerdoën SAINT-JULIEN-EN-BORN 05 58 42 74 84 Centre équestre & asperges





ETIENNE Catherine SAINT-PAUL-EN-BORN

06 59 23 60 24 Fromage de chèvre, yaourts, faisselles & œufs



BIRBIS Pierre

Les jardins de la Lucate SANGUINET 06 34 38 38 08 Légumes biologiques



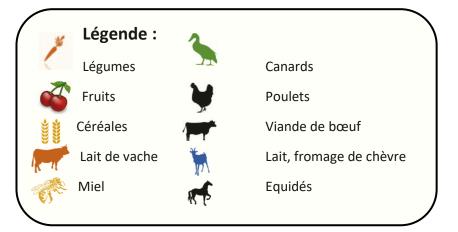
DELUR SALUCES Alexandre

SCEA Domaine d'Uza UZA 05 58 42 49 10 Asperges & Céréales



DESBIEYS Bernard

Domaine de Montgrand Vieille-Saint-Girons 05.58.42.91.47 Equidés, IGP Vin des sables, céréales, foin



- Les exploitations

Les questionnaires révèlent qu'une petite majorité d'agriculteurs, soit 12, est installée depuis moins de dix ans. Bien que trois d'entre eux s'inscrivent dans la transmission familiale, les **jeunes exploitations dominent.** Le territoire du Pays LNCA compte également des installations plus anciennes avec 4 agriculteurs établis depuis une quinzaine d'années et 5 agriculteurs depuis plus de 20 ans.

Les 23 agriculteurs ayant répondu, mettent en valeur 660,19 hectares sur les 728,19 hectares de surfaces agricoles dont ils disposent. Aux yeux du recensement agricole de 2010, la superficie des

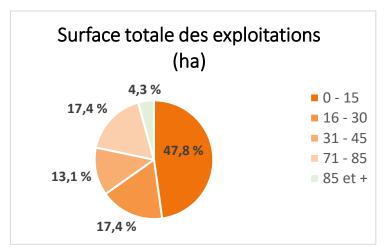


Figure 6: Tailles des exploitations agricoles

| Nb d'associés | Nb cit | % cit |
|---------------|--------|--------|
| 0 | 8 | 34,8 % |
| 1 | 2 | 8,7 % |
| 2 | 10 | 43,5 % |
| 4 | 2 | 8,7 % |
| 6 | 1 | 4,3 % |
| Total | 23 | 100 % |

Figure 7 : Tableau du nombre d'associés des entreprises agricoles

exploitations interrogées correspondrait à 10,4 % de la surface agricole utilisée.

Le graphique ci-contre, permet d'affirmer que les **petites exploitations surpassent les grandes** puisque 47,8 % des agriculteurs ont déclaré détenir moins de 15 hectares. A l'inverse, une seule personne (4,3 %) s'est déclarée dans la dernière classe (85 et +). Cette exploitation s'étend effectivement sur 135 hectares.

Cette tendance se confirme puisque 87 % des personnes enquêtées indiquent travailler seules ou avec un collaborateur. En effet, 8 agriculteurs exercent seuls, 2 ont un associé et 10, en s'incluant dans la réponse, travaillent avec leur conjoint(e).

Une exploitation parmi les 23 répondants fonctionne avec 6 associés et exploite 135 hectares. Cela s'explique par le caractère familial de cette exploitation.

Les 23 exploitations interrogées mobilisent globalement 311,1 équivalents temps plein à l'année. Néanmoins, 65,2 % des agriculteurs ont indiqué n'engager que 1 à 3 ETP par an. Les petites structures agricoles sont prépondérantes sur le territoire du Pays LNCA.

Bien que tous les agriculteurs n'aient pas communiqué leurs données, en 2015, les 530,49 hectares exploités représentaient un chiffre d'affaire de 3 780 119 euros. Ce chiffre d'affaire global concerne notamment trois grands types de produits.

Les productions du Pays LNCA recensés

Les **agriculteurs** ayant répondu aux questionnaires sont **majoritairement des maraîchers**. Par l'étude des tableaux ci-contre, les fruits apparaissent comme la production la plus élevée. Cependant, cette surreprésentation s'explique par les volumes produits par une grande entreprise spécialisée dans la production de tomates. **En termes de variétés** de produits, la **production de légumes se classe au premier rang**. En 2015, les agriculteurs interrogés ont produit plus de 24 variétés de légumes, soit en volume 574,1 tonnes.

| Produits | Nb cité | Volumes (tonnes) | Volumes cumulés (tonnes) |
|-----------------|------------|---------------------|--------------------------------|
| | ruits | | |
| Tomates | 5 | 12 251,2 | |
| Tomates cerises | 1 | 2 500 | |
| Rhubarbes | 1 | | 14 751 0 |
| Framboises | 1 | 0,1 | 14 751,8 |
| Pêches | 1 | 0,5 | |
| Fruits | 2 | | |

Figure 8 : Tableau des volumes de production de fruits

Concernant la viande, seul le **canard s'est distingué** avec l'élevage de 9 500 volailles par an. L'importance de la production de céréales notamment du **maïs,** doit également être soulignée.

| Produits | Nb cité | Volumes (tonnes) | Volumes cumulés (tonnes) | | | |
|------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|--|--|--|
| | Viandes | | | | | |
| Canards gras/conserves | 5 | 9 500 têtes/an | 9 500 têtes | | | |
| Poules pondeuses | 1 | | /an | | | |
| | Produi | ts laitiers | | | | |
| Lait | 1 | 650 000L | | | | |
| Yaourts | 1 | non renseigné | | | | |
| Faisselles | 1 | non renseigné | | | | |
| Fromage de chèvre | 1 | non renseigné | | | | |
| Œufs | 1 | non renseigné | | | | |

Figure 9 : Tableau des volumes de production de viandes et produits laitiers

| Produits | Nb cité | Volumes (tonnes) |
|--|------------|------------------|
| Au | tres | |
| Soja | 2 | |
| Céréales/Maïs (grain- semences-doux-bio-waxy) | 12 | 881 |
| Foin | 2 | 150 000 |
| Vinaigre de miel | 1 | 100 L |
| Hydromel | 1 | 1 cuvée/an |
| Vin de sable | 1 | 3 500 btl |
| Miels | 2 | 20 |
| Elevage chevaux | 3 | |
| Bulbes | 1 | |

Figure 10 : Tableau des volumes des autres productions

| Produits | Produits Nb cité | | Volumes cumulés (tonnes) |
|-----------------|------------------|-----|--------------------------------|
| | 1 | | |
| Aubergines | 3 | 1,2 | |
| Courges | 3 | 62 | |
| Courgettes | 3 | 1,5 | |
| Pommes de terre | 3 | 45 | |
| Asperges | 6 | 213 | |
| Carottes | 2 | 200 | |
| Navets | 2 | 3 | |
| Poireaux | 2 | 1 | |
| Poivrons | 2 | 1 | |
| Salades | 3 | 0,5 | |
| Blettes | 1 | 0,5 | |
| Brocolis | 2 | | 574,1 |
| Artichauts | 1 | | 5/4,1 |
| Chou blanc | 1 | 0,2 | |
| Chou rouge | 1 | 0,2 | |
| Chou-fleur | 1 | 0,2 | |
| Chou kale | 1 | 0,5 | |
| Chou toscane | 1 | | |
| Concombre | 1 | 0,2 | |
| Petits pois | 1 | | |
| Oignons | 1 | 0,1 | |
| Radis | 1 | 2 | |
| Radis noir | 1 | 38 | |
| Piments | 1 | 0,5 | |
| Légumes | 4 | 3,5 | |

Figure 11 : Tableau des volumes de production de légumes

L'implantation des exploitations agricoles sur le territoire du Pays LNCA est relativement inégale. Par exemple, Castets, Mézos et Parentis-en-Born sont les communes les plus souvent citées dans la localisation des exploitations. Dans chacune d'entre-elles, au moins trois exploitations cohabitent. Les communes d'Escource, Linxe, Mimizan et Saint-Paul-en-Born comptent deux exploitants. La carte ciaprès, recense les agriculteurs interrogés et rend compte des déficits de certaines zones. L'étude des données RPG, bien que datées de 2012, informe sur la prééminence de la culture du maïs et des semences et fait état d'une agriculture extrêmement morcelée et peu développée sur le territoire du Pays LNCA.

Cartographie des agriculteurs

Agriculture et agriculteurs du Pays Landes Nature Côte d'Argent

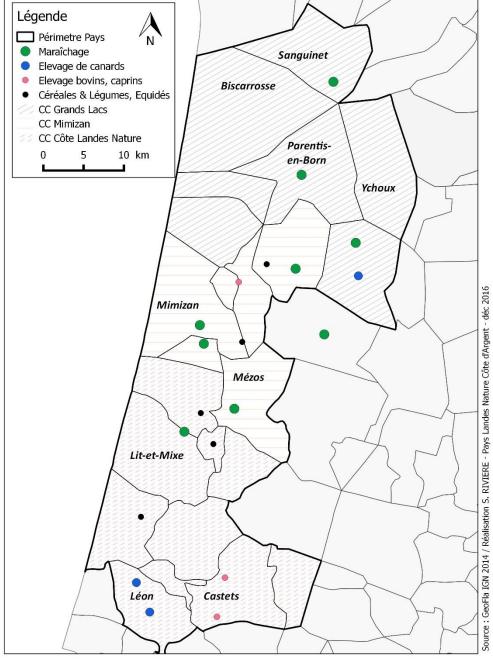


Figure 12 : Carte - Typologie des agriculteurs

Les modes de fonctionnement des exploitations agricoles 2.2.

Les modes de commercialisation

Selon les enquêtes, la part des ventes en circuits courts est certes plus élevée mais l'écart avec les circuits longs n'est que de 20 points. Dans le détail, 47,8 % des exploitants ont déclaré commercialiser

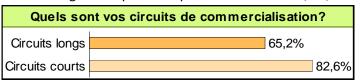


Figure 13 : Les circuits de commercialisation des agriculteurs

les circuits courts. La vente directe est selon les enquêtes le

leurs produits à travers les deux circuits

contre 30,4 % qui utilisent uniquement

mode de vente le plus utilisé. En effet, 56,5 % des agriculteurs proposent la vente à la ferme, 30 % utilisent les marchés de plein vent. A cela,

il faut ajouter les ventes avec un seul intermédiaire (commerces de proximité, AMAP, la restauration collective...). La vente indirecte reste importante avec 47,8 % des interrogés indiquant fournir des coopératives.

Certains modes et lieux de ventes restent marginaux à l'instar des tournées ou du libre-service dans les champs. Les foires et salons ou festivals spécialisés ont été évoqués comme outils commercialisation, mais ils sont également peu utilisés par les agriculteurs enquêtés.

Quels sont vos lieux de ventes? Nb % obs. A la ferme 13 56,5% 1 En libre service (cueillette...) 4,3% Sur les marchés 7 30,4% En bordure de route 0 0,0% 2 8,7% Des tournées AMAP 5 21,7% Coopératives 11 47,8% 8,7% Magasins de terroirs 2 6 26,1% Commerces de proximité Restaurants traditionnels 26,1% 6 21,7% 5 Restaurants collectifs Aux comités d'entreprise 3 13,0% Par internet (La Ruche qui dit oui...) 4 17,4% 21,7% En dépôt-vente 5 5 En grande et moyenne surface 21,7% 7 30.4% Grossistes

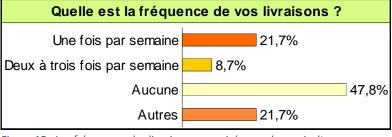


Figure 15 : Les fréquences des livraisons organisées par les agriculteurs

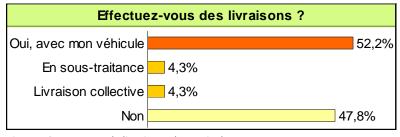


Figure 16 : Les types de livraisons des agriculteurs

Sur les 52,2 % d'agriculteurs effectuant des livraisons, 21,7 %, soit 7, ont indiqué livrer une seule fois par semaine.

Uniquement 2 exploitations organisent 2 ou 3 livraisons par semaine. réponses Les sont cohérentes puisque 47,8 % des agriculteurs ont déclaré ne pas effectuer de livraison et ce même chiffre est confirmé dans le second tableau des fréquences de livraisons. Finalement, 21,7 % des enquêtés ont informé livrer uniquement aux périodes de fêtes, soit 2 mois par an (novembre et décembre). Cette spécificité concerne les 5 exploitations de canards dont les livraisons se concentrent sur les mois de novembre et de décembre.

L'équipement

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les éleveurs de canards sont également les seuls à exprimer détenir des laboratoires (21,7 %). Parallèlement, 56,5 % des agriculteurs indiquent posséder des lieux

| Réponses | Stockage | Chambre froide | Laboratoire |
|----------|----------|----------------|-------------|
| Oui | 56,5 % | 52,2 % | 21,7 % |
| Non | 43,5 % | 47,8 % | 78,3 % |

Figure 17 : Quels équipements des exploitations agricoles

de stockage. L'analyse des réponses des agriculteurs permet d'affirmer qu'il s'agit principalement de hangars pour les légumes, pour les céréales ou pour les animaux et de conserveries. Enfin, 52,2 % des répondants ont une chambre froide, ces agriculteurs sont soit des éleveurs de canards ou des maraîchers.

La transformation et l'abattage des produits sur l'exploitation concernent également ces deux dernières catégories d'agriculteurs avec une continuelle prééminence des éleveurs de canards. Les conserves de canards et de légumes sont donc les produits dérivés les plus cités. Quelques agriculteurs confectionnent des coulis, des soupes et des légumes sous-vides. Cependant, plus de la moitié des agriculteurs vendent leurs produits sans transformation (bruts).

Parmi les 23 répondants, plus de 55 % des agriculteurs adhérent à la CUMA des Landes et 34,8 % au CIVAM Bio des Landes. Par contre, les autres **réseaux institutionnels agricoles sont peu investis**. En effet, les exemples dans le tableau ci-dessous sont multiples : 5 agriculteurs sont enregistrés dans

| Réseaux institutionnels | % obs |
|--------------------------------|--------|
| CUMA des Landes | 56,5 % |
| CIVAM Bio des Landes | 34,8 % |
| Bienvenue à la ferme | 21,7 % |
| Marché des producteurs de pays | 8,7 % |
| ALPAD | 8,7 % |
| Drive fermier | 4,3 % |
| Assiette de pays | 0,0 % |
| Aucun | 21,7 % |

aucun organisme, seulement 2 agriculteurs participent aux marchés des producteurs de pays (8,7 %), un agriculteur uniquement est adhérent au drive fermier.

Figure 18 : Adhésion des agriculteurs aux réseaux

2.3. Enjeux et besoins des agriculteurs du Pays LNCA



Figure 19 : L'intérêt des agriculteurs pour la vente directe

L'intérêt des agriculteurs pour la vente directe est incontestable puisque 82,6 % ont manifesté s'en préoccuper. A 69,6 %, la vente à la ferme serait le mode de commercialisation privilégié. La vente par internet pour 30,4 % et celle sur les marchés de plein vents pour 26,1 % apparaissent comme les autres débouchés que

les agriculteurs investiraient. Les agriculteurs ne portant pas d'intérêt à la vente directe, invoquent le caractère chronophage de ces méthodes de commercialisation.

En considérant les aléas climatiques, **78,3** % des agriculteurs ont informé être en mesure d'assurer des approvisionnements réguliers.



Figure 20 : La restauration collective et les agriculteurs

L'approvisionnement des restaurations collectives reste faible, avec seulement 21,7 % des agriculteurs indiquant être leurs fournisseurs. Un agriculteur a réellement bien investi ce type de débouché puisqu'il fournit des écoles, un EHPAD et les repas du portage à domicile. 4 autres maraîchers approvisionnent écoles et EHPAD du territoire Landes Nature Côte d'Argent et de

communes extérieures au périmètre d'étude.

L'étude s'est également intéressée aux attentes et aux potentielles actions à entreprendre des agriculteurs pour la restauration collective. Moins de 50 % des interrogés souhaiteraient devenir fournisseurs ou renforcer l'approvisionnement existant des services de restauration collective. 6 d'entre eux envisageraient d'adapter ou d'augmenter leurs productions. La diversification des productions, l'embauche ou l'évolution des conditionnements n'ont été évoquées qu'à de rares exceptions et sont donc des recours non considérés actuellement.

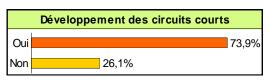


Figure 22 : L'augmentation des ventes en circuits

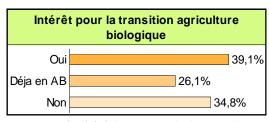


Figure 21 : L'intérêt à la transition biologique des exploitations

Plus de 80 % des agriculteurs commercialisent en circuits courts et 73,9 % des enquêtés ont affirmé être en capacité d'augmenter leurs parts de vente en circuits courts. Sans compter la vente à la ferme (47,8 %), les marchés, les commerces de proximité, les magasins de terroirs, la restauration traditionnelle et collective seraient respectivement les circuits de commercialisation les plus investis.

La sensibilité à l'agriculture biologique est manifeste puisque 82,6 % des agriculteurs se sont prononcés favorablement. Ce constat s'explique notamment par les 34,8 % d'agriculteurs déjà en agriculture biologique, auxquels il faut ajouter 39,1 % intéressés par la transition

en agriculture biologique. Les personnes ayant répondu par la négative sont principalement les éleveurs de canards pour qui la transition en agriculture biologique de ce type d'exploitation est impossible.

Les **deux principales motivations** avancées pour la transition en agriculture biologique des exploitations sont pour un quart des agriculteurs, **l'impact environnemental** et pour un autre quart, la démarche en **accord avec leurs idéologies**. La demande des consommateurs ne se classe qu'en troisième place pour inciter la transition en agriculture biologique.

Parallèlement, la **rentabilité économique** apparaît comme **le premier frein à la transition** des exploitations en agriculture biologique, 9 agriculteurs se sont prononcés en ce sens. Avec un faible taux de réponse, la charge de travail supplémentaire est le second facteur de réticence à la transition.

Quelques questionnaires révèlent que les agriculteurs proposent des pistes d'actions pour résorber les freins précédemment évoqués à l'instar de la mutualisation des démarches et des outils, de l'investissement dans la recherche (nuisibles, sols...), de la sensibilisation de la société à l'agriculture et aux produits et de l'émergence d'une volonté politique réelle.

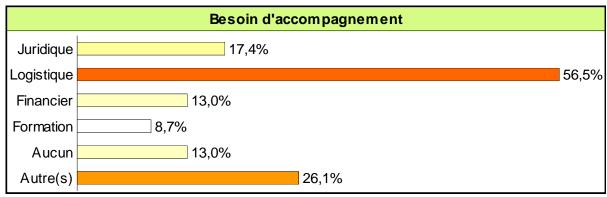


Figure 23 : Les besoins d'accompagnements des agriculteurs

L'accompagnement des agriculteurs est nécessaire, principalement en matière logistique. En effet 56,5 % des interrogés, soit 13 agriculteurs, ont désigné la difficulté d'assurer la distribution et le transport des produits. Bien que les autres besoins d'accompagnement aient récolté quelques réponses, très peu ont été justifiées. La recherche sur les modes de productions et le renforcement de la communication et de la valorisation des produits sont les rares leviers d'actions abordés.

Finalement, 82,6 % des agriculteurs déclarent porter un intérêt à la future association des « producteurs/transformateurs »

A retenir

- 23 agriculteurs interrogés
- Domination des jeunes exploitations (- de 10 ans) et exploitation de petite taille
- **Environ 530 hectares exploités**
- Hors maïs, les fruits dont tomates, légumes et canards sont les productions les plus élevées
- Vente en circuits courts > Vente en circuits longs et surreprésentation de la vente directe

- Plus de 50 % d'agriculteurs assurent des livraisons
- Plus de 50 % des agriculteurs vendent leurs produits bruts
- Approvisionnement de la restauration collective très faible
- Besoins logistiques primordiaux (transport-distribution)
- Intérêt pour l'agriculture biologique et la future association de « producteurs /transformateurs » très fort

3. La demande de la restauration collective

Le volet suivant vise à mettre en exergue les différentes pratiques des services de restauration collective des communes du Pays Landes Nature Côte d'Argent au travers des données récoltées et traitées au Pays LNCA.

Profils des acteurs 3.1.

Après dépouillement, l'enquête restauration collective compte 21 interrogés. Une seule cantine n'a pas renvoyé son questionnaire.

Les enquêtes confirment que le Pays LNCA compte 2 cuisines centrales (Parentis-en-Born, Mimizan). Par ailleurs, 4 EHPAD, ont été interrogés alors qu'ils sont 5 (Biscarrosse, Castets, Lit-et-Mixe, Parentis-en-Born, Vielle-Saint-Girons). La différence s'explique par la situation de la restauration collective de Parentis-en-Born, dont la cuisine centrale Figure 24 : Typologie des structures répondantes

| | Nb | % cit |
|-----------------------------|----|--------|
| Cantines scolaires | 8 | 38,1 % |
| Mairie | 6 | 28,6 % |
| EHPAD | 4 | 19 % |
| Cuisine centrale | 2 | 9,5 % |
| Compass Group France | 1 | 4,8 % |
| Total | 21 | 100 % |

confectionne les repas des cantines scolaires et de l'EHPAD Lou Camin. Finalement, 8 cantines et 6 mairies ont répondu au questionnaire. Certaines communes et cantines scolaires n'apparaissent pas directement dans les tableaux ou les cartes puisqu'elles sont gérées de manière collaborative mais leurs données ont été intégrées au diagnostic.

Ex: Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Saint-Paul-en-Born/Aureilhan. Dans ce cas de figure, la cantine est située à Aureilhan. Ainsi, la commune de Saint-Paul-en-Born ne figure pas dans les tableaux.

La même situation se retrouve à Bias, regroupé avec la commune de Mézos, Taller avec Laluque, Lévignacq qui n'a qu'une classe et les cantines desservies par les cuisines centrales.

Comme l'indique tableau ci-contre, cantine scolaire apparaît donc comme le modèle de restauration collective dominant (66,7 %, soit 14) sur le Pays LNCA. De plus, 7 structures se classent dans

| Quelle structure êtes-vous? | | | | | |
|--|----|--------|--|--|--|
| | Nb | 33,3% | | | |
| Restauration scolaire | 14 | 33,370 | | | |
| Restauration d'entreprise | 0 | 66,7% | | | |
| Restauration scolaire et d'entreprise/collectivité | 3 | 00,170 | | | |
| ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) | 6 | 28.6% | | | |
| Autre(s) | 7 | | | | |
| Total | 21 | 14,3% | | | |

catégorie Figure 25 : Typologie de la restauration collective

« Autre(s) ». Pour 5 d'entre-elles, il s'agit des EHPAD et les 2 autres sont des cantines à la gestion particulière (Mézos et Aureilhan). Les cuisines centrales de Parentis-en-Born et Mimizan ainsi que l'école Jean d'Anse de Castets ont affecté leur choix à la troisième modalité puisqu'ils confectionnent aussi les repas destinés aux agents des collectivités. Enfin et majoritairement (5 sur 6), les cantines scolaires ont expliqué avoir la charge des repas des ALSH.

L'analyse des profils des personnes enquêtées confirment les constats précédemment évoqués. Respectivement, les cuisiniers et les secrétaires de mairies sont les personnes les plus souvent rencontrées lors de l'état des lieux de la demande de la restauration collective. Les rencontres avec les Maires des communes du Pays LNCA a permis de pallier l'absence de certaines données.

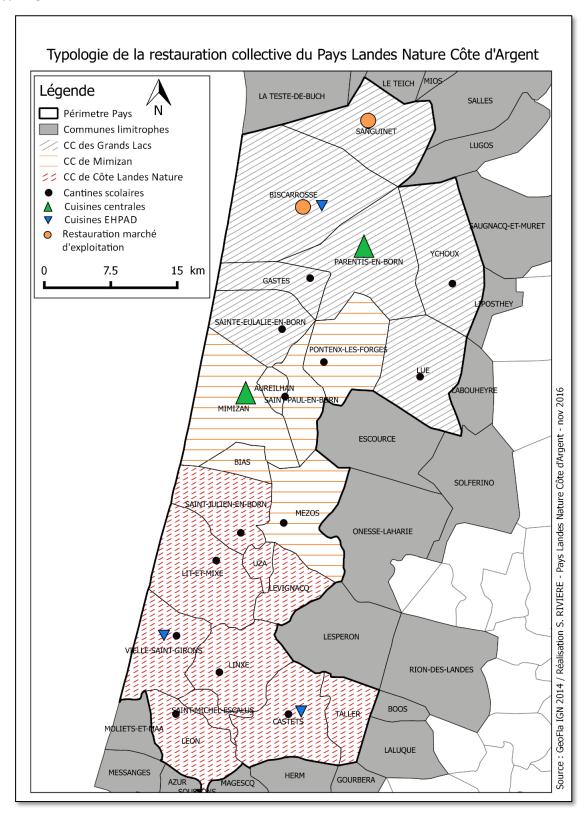


Figure 26: Carte - Typologie de la restauration collective

Les besoins quantitatifs

Les enquêtes révèlent que toutes les structures interrogées fournissent au minimum un déjeuner par

| | Nb | % cité |
|----------------|----|--------|
| Petit déjeuner | 5 | 23,8 % |
| Déjeuner | 21 | 100 % |
| Goûter | 9 | 42,9 % |
| Dîner | 7 | 33,3 % |

Figure 27 : Les types de repas servis

jour. 7, soit 33,3 % d'entre elles, confectionnent également les dîners. Les goûters, proposés par 9 établissements correspondent aux besoins du 3ème âge et du scolaire. Enfin, les 5 EHPAD préparent les petits déjeuners puisque seule la restauration du 3ème âge est dépendante de ce type de repas.

En somme, tous les types de repas existants sont concernés par l'étude.

Effectifs journaliers et annuels des repas

| Communes | Nb petits- déjeuners | Nb déjeuners | Nb. goûters | Nb. dîners | Nb repas/jour | Nb repas annuels |
|------------------------|-------------------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|---------------------|
| Aureilhan | 0 | 115 | 0 | 0 | 115 | 16 560 |
| Biscarrosse | 90 | 915 | 90 | 90 | 1 185 | 250 200 |
| Castets | 72 | 310 | 72 | 72 | 526 | 139 392 |
| Gastes | 0 | 68 | 0 | 0 | 68 | 9 792 |
| Léon | 0 | 150 | 40 | 0 | 190 | 24 800 |
| Linxe | 0 | 135 | 30 | 0 | 165 | 21 840 |
| Lit-et-Mixe | 50 | 143 | 50 | 50 | 293 | 86 392 |
| Luë | 0 | 40 | 0 | 0 | 40 | 5 760 |
| Mézos | 0 | 82 | 20 | 0 | 102 | 13 408 |
| Mimizan | 0 | 680 | 70 | 180 | 930 | 209 000 |
| Parentis-en-Born | 70 | 560 | 50 | 70 | 750 | 151 210 |
| Pontenx-les-Forges | 0 | 150 | 0 | 0 | 150 | 21 600 |
| Sainte-Eulalie-en-Born | 0 | 89 | 0 | 0 | 89 | 12 816 |
| Saint-Julien-en-Born | 0 | 140 | 0 | 0 | 140 | 20 160 |
| Sanguinet | 0 | 400 | 0 | 30 | 430 | 75 180 |
| Vielle-Saint-Girons | 59 | 164 | 59 | 59 | 341 | 101 260 |
| Ychoux | 0 | 200 | 0 | 0 | 200 | 28 800 |
| Total | 341 | 4341 | 481 | 551 | 5 714 | 1 188 170 |

Figure 28 : Nombres de repas journaliers et annuels par communes

Globalement, 5 714 repas par jour sont confectionnés dans les 21 établissements enquêtés. Tous les repas du portage à domicile ne sont pas référencés dans le tableau ci-dessus. Néanmoins, les enquêtes complémentaires ont indiqué qu'au moins 550 repas par jour étaient réalisés pour ce type de restauration. Finalement, tous convives confondus, la restauration collective du Pays LNCA produit 6 264 repas par jour.

Par extrapolation, la restauration collective compose **1 388 920 repas par an.** Le calcul s'appuie notamment sur le nombre de journées scolaires (144 jours), le nombre de repas journaliers des EHPAD (365 jours), les repas annuels du portage à domicile (200 750 repas) et le nombre de journées de goûters confectionnés hors EHPAD (80 jours).

Ce chiffre est certes surestimé, mais certaines restaurations du Pays couvrent également d'autres événements dont les repas n'ont pas été pris en compte dans la présente étude.

Par ailleurs, 19 établissements, soit 90 % de la restauration collective, déclarent utiliser des produits bruts. Les fruits, les légumes et la viande sont les types de produits bruts les plus manipulés.



La demande de la restauration collective en produits alimentaire est extrêmement forte.

Figure 29 : L'utilisation des produits bruts

Tous les services de restaurations ont été questionnés sur les volumes de denrées alimentaires achetés sur une année. Ces données ne sont, à de rares exceptions près, non informatisées. Ainsi, la cantine de Pontenx-les-Forges et la cuisine centrale de Mimizan ont été en mesure de fournir un fichier avec ces informations. Pour 4 autres cantines scolaires, le prestataire a gracieusement transmis ces volumes annuels aux responsables des cantines. Par ailleurs et à l'aide des bons de commande fournis par la responsable de cantine, le relevé des achats de denrées alimentaires annuels de la cantine scolaire de Léon a été dressé. Le Pays LNCA dispose donc de 6 fichiers renseignant sur les besoins alimentaires des cantines scolaires. L'étude de ces données révèle que les produits transformés disposent d'une large place dans les achats des cantines scolaires. Parallèlement aux produits bruts, les plats et les légumes surgelés, les conserves et les produits sous-vides apparaissent comme les principaux produits consommés.

Tableau de suivi des volumes d'achats alimentaires

Toutes gestions confondues, les services de restauration collective n'ont pas, pour une grande majorité, de visibilité sur leurs achats alimentaires annuels. Ainsi, à l'aide des données récoltées auprès des cantines scolaires, un tableau Excel de suivi des produits alimentaires a été élaboré.

| Marchandises | Quantité | Récurrence | Etat | Prix unitaire | Prix total | Biologique/local? | | |
|---------------------|----------|-------------|---------|------------------|---------------|-------------------|--|--|
| | kg | | | TTC | TTC | | | |
| Fruits | | | | | | | | |
| Abricots cat1 | 58,1 | 6 | Frais | | | | | |
| Ananas pièce | 29 | 2 | Frais | | | | | |
| Cerises cat1 | 33 | 3 | Frais | | | | | |
| Citrons cal4 | 3,6 | 3 | Frais | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | Légume | es | | | | | |
| Betteraves R | 28 | 6 | Ss-vide | | | | | |
| Carottes | 47 | 12 | Frais | | | | | |
| Carottes rondelles | 62,5 | 4 | Surgelé | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | Viande | S | | | | | |
| Agneaux | | | | | | | | |
| Epaule d'agneau | | | | | | | | |
| Gigot d'agneau | 33,9 | 2 | Surgelé | | | | | |
| Bœufs | | | | | | | | |
| Egréné bœuf | 13 | 1 | Surgelé | | | | | |
| Rôti de bœuf | | | | | | | | |
| Rosbeef noix | 28,7 | 3 | Frais | | | | | |
| Canards | | | | | | | | |
| Dinde | | | | | | | | |
| | | Produits la | itiers | | | | | |
| | | Ambiar | nt | | | | | |
| | | Plats cuisi | nés | | | | | |
| Bourguignon | 20 | 1 | Surgelé | | | | | |
| Légumes ratatouille | 51,2 | 3 | Surgelé | | | | | |
| Piperade | 10 | 1 | Surgelé | | | | | |
| | Autres | | | | | | | |
| Miel liquide | 1 | 1 | | | | | | |
| ' | | | | | | | | |

Figure 30 : Tableau des suivis d'achats alimentaires des restaurations collectives

Typologie et coûts des prestations

| Communes | Coût revient du repas (€) | Coût du repas(€) | Composant s/repas | Détails composant | Budget annuel (€) | Nb repas annuel |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|--|-------------------|--------------------|
| Aureilhan | | | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 24 000 | 16 560 |
| Biscarrosse EHPAD | 3 | | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | 180 000 | 250 200 |
| Biscarrosse | | 1,5 | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | Non renseigné | 230 200 |
| Castets EHPAD | | | 5 | Potage - Entrée Plat- Fromage - Dessert | 150 000 | 139 392 |
| Castets | | | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | 66 500 | |
| Gastes | 5,74 | 1,81 | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 15 000 | 9 792 |
| Léon | | | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 45 000 | 24 800 |
| Linxe | Non renseigné | Non renseigné | Non renseigné | Non renseigné | Non renseigné | 21 840 |
| Lit-et-Mixe EHPAD | | | 4 | Potage - Entrée - Plat - Dessert | 90 000 | 86 392 |
| Lit-et-Mixe | | 2,5 | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 35 000 | 80 332 |
| Luë | | | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 18 968 | 5 760 |
| Mézos | | 2,12 | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 30 000 | 13 408 |
| Mimizan | 5,52 | 1,8 | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | 500 000 | 209 000 |
| Parentis-en-Born | | | 5 | Potage - Entrée - Plat - Fromage - Dessert | Non renseigné | 151 210 |
| Pontenx-les-Forges | 6,5 | 2,3 | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | 34 000 | 21 600 |
| Sainte-Eulalie-en- Born | 4,6 | 2,05 | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 64 500 | 12 816 |
| Saint-Julien-en-Born | | 1,59 | 3 | Entrée - Plat - Dessert | Non renseigné | 20 160 |
| Sanguinet | 4,83 | | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | Non renseigné | 75 180 |

| Communes | Coût revient du repas (€) | Coût du repas(€) | Composant s/repas | Détails composant | Budget annuel (€) | Nb repas annuel |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|--|----------------------|--------------------|
| Vielle-Saint-Girons EHPAD | 8 | 1,56 | 6 | Potage - Entrée - Plat -Deux accompagnement - Dessert | 185 000 | 101 260 |
| Vielle-Saint-Girons | 3,86 | | 3 | Entrée - Plat - Dessert | 24 000 | |
| Ychoux | 5,9 | 2,5 | 4 | Entrée - Plat - Fromage - Dessert | 65 000 | 28 800 |
| Total | | | | | | 1 188 170 |

Figure 31 : Tableau des coûts des repas

Les coûts de revient d'un déjeuner ou d'un dîner, tous types de restauration confondus, sont compris entre $3 \in et 8 \in Le$ coût de la matière première d'un repas varie de 1,5 € à 2,5 €. Les cantines scolaires proposent généralement 3 à 4 composants dans un repas.

EX : Entrée - Plat – Dessert ou Entrée - Plat – Fromage –Dessert

Les repas des EHPAD et du portage comportent entre 4 et 6 composantes.

EX : Potage – Entrée – Plat – Dessert ou Potage – Entrée - Plat – Fromage –Dessert ou Potage – Entrée – Deux Accompagnements – Fromage –Dessert

Malgré l'absence de certaines données, la cuisine centrale de Mimizan détient le budget annuel le plus élevé avec 500 000 € pour environ 209 000 repas. La cantine de Gastes, au budget alimentaire de 15 000 € annuel, est la moins dotée. En revanche, ce n'est pas celle qui élabore le moins de repas. Effectivement, la cantine de Luë commande 5 760 repas à l'année. Biscarrosse, en cumulant les repas de l'EHPAD et des scolaires, totalise le nombre le plus important de repas annuels, 250 200.

3.2. Formes de gestion et d'organisation

| Communes | Typologie restauration | Mode de gestion | Méthode de production | Prestataires/ Fournisseurs | Livraisons et fréquence |
|---------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|----------------------------------|
| Aureilhan | Scolaire & ALSH | Autogérée | Production sur place | Transgourmet | Prestataire – 2 fois/semaine |
| Aurennan | Portage | Convention de fourniture de repas | Liaison | L'Auberge du Born de Saint-Julien-en-Born | Quotidien |
| Biscarrosse | Scolaire & ALSH Portage | Marché d'exploitation | Liaison froide/Liaison chaude | Compass Group | Prestataire - Quotidien |
| Discarrosse | EHPAD | Autogérée | Production sur place | Fournisseurs | Fournisseurs – 2 fois/ semaine |
| | Scolaire et ALSH | Autogérée | Production sur place | AgaPro | Prestataire-1 fois/ semaine |
| Castets | EHPAD | Autoseree | Troudellon sur place | 7.66.1.0 | Prestataire 2 fois/semaine |
| | Portage | Convention de fourniture de repas | Liaison froide | EHPAD Castets | Quotidien |
| Gastes | Scolaire & ALSH | Autogérée | Production sur place | Transgourmet | Prestataire-2 fois/ semaine |
| | Portage | Convention de fourniture de repas | Liaison froide | EHPAD Parentis-en-Born | Quotidien |
| Léon | Scolaire & ALSH | Autogérée | Production sur place | Fournisseurs locaux | Fournisseurs - 2-3 fois/semaine |
| Leon | Portage | Convention de fourniture de repas | Liaison froide | La Culinaire des Pays de l'Adour | Prestataire - Quotidien |
| Linxe | Scolaire & ALSH | Autogérée | Production sur place | Fournisseurs La Culinaire des Pays de | Fournisseurs - 2 fois/semaine |
| LIIIAC | Portage | Convention de fourniture de repas | • | | Quotidien |
| Lik at Bairra | Scolaire et ALSH EHPAD | Autogérée Production sur place | | Transgourmet et fournisseurs | Prestataire – 2 fois/semaine |
| Lit-et-Mixe | Portage | Convention de fourniture de repas | Production sur place | Boucherie Charcuterie Martineau | Quotidien |

| Communes | Typologie restauration | Mode de gestion | Méthode de production | Prestataires/ Fournisseurs | Livraisons et fréquence |
|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Luë | Scolaire & ALSH - Portage | Convention de fourniture de repas | Liaison froide | La Culinaire des Pays de l'Adour | Prestataire - Quotidien |
| Mézos | Scolaire & ALSH – Portage | Autogérée | Production sur place | Fournisseurs | Equipe cuisine et fournisseurs – 1 fois/semaine |
| Mimizan | Scolaire & ALSH – Portage | Autogérée | Liaison froide/Liaison chaude | AgaPro | Prestataire |
| Parentis-en-Born | Scolaire & ALSH – EHPAD – Portage | Autogérée | Liaison froide/Liaison chaude | API Restauration | Prestataire – 2 fois/semaine |
| Pontenx-les-Forges | Scolaire & ALSH | Autogérée | Production sur place | Fournisseurs | Fournisseurs 2 fois/semaine |
| Tontenx les Forges | Portage | Démarche individuelle | Troduction sai place | | Quotidien |
| Sainte-Eulalie-en- | Scolaire & ALSH | Autogérée | Production sur place | Transgourmet | Prestataire -2 fois/semaine |
| Born | Portage | Convention de fourniture de repas | Production sur place | Cuisine centrale de Mimizan | Quotidien |
| Saint-Julien-en-Born | Scolaire & ALSH - Portage | Autogérée | Production sur place | Transgourmet | Prestataire -2 fois/semaine |
| Sanguinet | Scolaire & ALSH - Portage | Marché d'exploitation | Liaison froide/Liaison chaude | API Restauration | Prestataires - Quotidien |
| | Scolaire et ALSH | Ab 6 - 6 - | | | Fournisseurs – 2fois/semaine |
| Vielle-Saint-Girons | EHPAD | Autogérée | Production sur place | | Prestataires - Quotidien |
| | Portage | Convention fourniture de repas | | | Hôpital de Dax - Quotidien |
| Ychoux | Scolaire & ALSH - Portage | Autogérée | Production sur place | | Fournisseurs – 2fois/semaine |

Figure 32 : Tableau des formes de gestion et d'organisation des services de restauration collective

La restauration collective du Pays LNCA est aujourd'hui gérée par les communes. Cependant, leur organisation varie substantiellement. Effectivement, pour 14 communes, les services de restauration scolaire sont autogérés avec 12 d'entre-elles qui confectionnent les repas sur place. Mimizan et Parentis-en-Born fonctionnent également en autogestion mais toutes deux disposent d'une cuisine centrale en charge des repas des scolaires. La configuration est largement différente pour Biscarrosse et Sanguinet puisqu'ils ont délégué respectivement cette compétence à Compass Group et API Restauration. Parallèlement, Luë fait appel à la cuisine centrale de La Culinaire des Pays de l'Adour pour tous ces types de restauration. Ces 5 dernières communes reçoivent les repas en liaison froide et chaude.

Concernant la restauration du 3^{ème} âge, **tous les EHPAD autogèrent leur production de repas**. Les repas du portage à domicile sont préparés par la restauration scolaire ou la cuisine centrale uniquement pour 6 communes du Pays LNCA. Toutes les autres communes ont signé une convention de fourniture de repas avec par exemple, un restaurateur, une boucherie charcuterie ou une entreprise spécialisée (La Culinaire des Pays de l'Adour). Cette stratégie peut s'expliquer par la variabilité et la faible demande du portage de repas à domicile.

Concernant l'approvisionnement des produits, 6 cantines ont fait le choix de signer un contrat de fourniture de denrées avec Transgourmet. Tandis que les cuisines centrales de Parentis-en-Born et de Mimizan ainsi que l'EHPAD de Lit-et-Mixe détiennent un contrat d'assistance technique aux approvisionnements. Les autres services de restauration collective font appel à plusieurs fournisseurs dont certains de proximité.

Finalement, les besoins en matières premières de la restauration collective sont tels que plus de 50 % des établissements sont livrés deux fois par semaine.

Gestion des menus

| Communes | Méthodes élaboration des menus | Fréquence élaboration des menus | Facteur humain | Capacité maximale repas/jour |
|---------------------------|--|---------------------------------|----------------|------------------------------|
| Aureilhan | Transgourmet | Trimestrielle | 2 | 140 |
| Biscarrosse | Diététicien - Commission | Trimestrielle | 6 et + | |
| Biscarosse EHPAD | Diététicien | Toutes les 2 semaines | 0 61 + | 200 |
| Castets | Diététicien - Commission -Responsable cuisine | Mensuelle | | 230 |
| Castets EHPAD | Diététicien - Commission -Responsable cuisine | Mensuelle | 6 | 250 |
| Gastes | Transgourmet | Mensuelle | 1 | 75 |
| Léon | Responsable cuisine | Mensuelle | 2 | 200 |
| Linxe | Responsable de cantine | Mensuelle | 2 | |
| Lit-et-Mixe | Transgourmet | Mensuelle | 10 | 150 |
| Lit-et-Mixe EHPAD | Responsable cuisine - Commission - Logiciel | Toutes les 2 semaines | 10 | 70 |
| Luë | La Culinaire des Pays de L'Adour | Mensuelle | 1 | |
| Mézos | Responsable cuisine - Commission | Mensuelle | 2 | 120 |
| Mimizan | Diététicien | Mensuelle | non renseigné | 1 000 |
| Parentis-en-Born | Diététicien - Responsable cuisine - Cuisiniers | Toutes les 2 semaines | 5 et + | 560 |
| Pontenx-les-Forges | Responsable cuisine - Médecin scolaire | Toutes les 2 semaines | 2 | 400 |
| Sainte-Eulalie-en-Born | Diététicien - Transgourmet | Hebdomadaire | 2 | 110 |
| Saint-Julien-en-Born | Diététicien - Transgourmet | Mensuelle | 2 | 140 |
| Sanguinet | Diététicien - Commission | Trimestrielle | 1 | 400 |
| Vielle-Saint-Girons | Diététicien - Responsable cuisine | Toutes les 2 semaines | 5 et + | 300 |
| Vielle-Saint-Girons EHPAD | UCR CH Dax Côte d'Argent | Trimestrielle | | |
| Ychoux | Diététicien - Commission - Responsable cuisine | Mensuelle | 2 | 200 |

Figure 33 : Tableau des modes de gestion des menus

En résumé, hors deux services de restauration collective, toutes proposent un menu unique. Plus de 50 % des établissements font appel à un diététicien, tandis que 7 d'entre elles composent leurs menus avec une commission. Les responsables de cantine contribuent également à cette tâche. La restauration collective du Pays LNCA compte plus de 51 salariés en charge de la confection des **1 388 920 repas annuels.**

L'élaboration des menus s'effectue majoritairement une fois par mois. Les autres services de restauration, à part égale, prévoient leurs menus toutes les deux semaines ou trimestriellement. Enfin, la question relative à la capacité maximale de production de repas a été posée. Cependant, les réponses sont toutes approximatives. Cette problématique devrait donc être réétudiée. Les réponses concernant les équipements des services de restauration collective sont très vastes et ne peuvent être exploitées. Seulement deux établissements ont déclaré avoir des projets d'agrandissement ou de rénovation. Il serait donc nécessaire de reposer cette question différemment. Par exemple, en interrogeant les cuisines sur la possession de légumeries.

3.3. Réceptivité et sensibilisation aux produits locaux et/ou biologiques

Un tiers des établissements a indiqué mettre en place une sensibilisation aux produits locaux et biologiques au moins une fois par an à travers la semaine du goût. Parallèlement, un tiers des répondants a révélé effectuer de la sensibilisation orale au gaspillage à son public. D'autres outils tels les animations, les activités de Temps Activités Périscolaire, les supports pédagogiques, les formations des personnels, ont été cités de nombreuses fois lors des enquêtes.

Plus directement, la cantine de Léon confectionne des repas végétariens et végétaliens au moins une fois par trimestre.

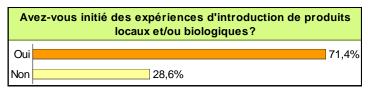


Figure 34: L'introduction de produits locaux et biologiques

Près de **75 % des structures interrogées** affirment avoir initié l'introduction de produits locaux et/ou biologiques. Il y a donc 6 établissements qui n'ont pas encore élargit leurs approvisionnements à ces produits.

D'autre part, les formes d'introduction des produits locaux et/ou biologiques varient grandement d'une structure à l'autre. Ainsi, plus de 50 % des restaurations collectives ont déclaré proposer les produits locaux et/ou biologiques à travers la confection de plusieurs plats ou repas complets par mois. Seulement une restauration collective propose ces types de produits quotidiennement.

La spécificité de la cantine de Pontenx-les-Forges doit être soulignée puisqu'elle est labellisée « Ecocert en cuisine » de niveau 2. La structure doit ainsi respecter un cahier des charges précis stipulant que le cuisinier doit proposer au minimum 10 composantes biologiques par semaine.

Plus de la moitié des 6 établissements ayant répondu ne pas avoir introduit de produits locaux et/ou

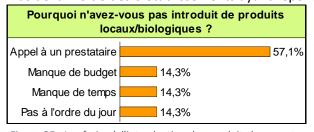


Figure 35 : Les freins à l'introduction des produits locaux et biologiques

biologiques engage la responsabilité de la gestion des approvisionnements, qui s'effectue par les prestataires. L'une des structures enquêtées considère que cette démarche nécessite plus de temps de travail et une adaptabilité du budget.

Sur les 15 restaurations collectives ayant répondu à la question ci-contre, 12 d'entre-elles, soit 80 %,

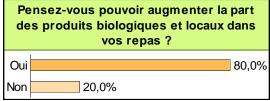


Figure 36 : Augmentation des produits locaux et biologiques

pensent pouvoir augmenter la part des produits biologiques et locaux dans leurs repas.

En outre, les cantines, les EHPAD, les cuisines centrales prêtes à augmenter la part de produits locaux et/ou biologiques dans leurs repas privilégieraient d'abord les fruits, les légumes et les volailles.

Finalement, les enquêtes révèlent que la demande des consommateurs et la qualité des produits sont les deux facteurs principaux qui inciteraient la restauration collective à modifier ses pratiques en matière d'approvisionnement.

Bien que la volonté d'accroissement de ces produits soit clairement présente, la majorité des interrogés considère que les budgets peuvent restreindre leur utilisation. A ce titre le frein à l'utilisation des produits locaux et/ou biologiques le plus souvent cité est « les prix élevés ». La seconde limite apparaît comme tout aussi importante puisqu'elle attrait au manque de disponibilité et d'accessibilité (livraisons) des produits locaux et biologiques.

La Communauté de Communes de Haute-Lande, à travers son chargé de mission TEPOS, Kévin ZIMMERMANN, s'intéresse à la restauration collective de son territoire. L'état des lieux est relativement similaire à celui du Pays LNCA. La majorité des services de restauration collective enquêtée est prête à adopter des approvisionnements locaux et biologiques surtout si les producteurs s'engagent sur la qualité des produits et les livraisons.

A retenir

- 21 structures interrogées dont une majorité de cantines scolaires
- 6 264 repas/jour ; 1 388 920 repas/an
- 90 % des services de restauration collective utilisent des produits bruts
- **Sesoin fort de plats/produits congelés**
- Budgets: max 500 000 € pour 209 000 repas/an - min: 15 000 € pour moins de 10 000 repas/an
- **❖** Coût d'un repas : 1,5 € à 2,5 €
- Plus de 75 % des communes ont des services de restauration collective autogérés

- 6 cantines scolaires ont un contrat de fourniture de denrées avec Transgourmet
- Portage de repas à domicile est majoritairement géré par des conventions de fourniture de repas
- La restauration collective du Pays LNCA emploie 51 salariés et plus
- Plus de 70 % des restaurations collectives ont initié l'introduction de produits biologiques
- 80 % des services de restaurations collectives pensent pouvoir augmenter la part des produits biologiques

4. Les systèmes de commercialisation

L'analyse suivante se donne pour but d'évaluer le potentiel de développement des produits locaux, biologiques et les produits empruntant les circuits courts du Pays LNCA dans les nouveaux modes de commercialisation.

4.1. Cartographie des points de ventes alimentaires du Pays LNCA

7 modes de commercialisation ont été identifiés. Le Pays LNCA compte une majorité de grandes et moyennes surfaces avec 19 établissements répartis sur 11 communes. Les épiceries, du type *Vival, Petit-Casino, Spar* se classent au second rang avec 18 structures. Le territoire totalise 17 marchés annuels et 13 agriculteurs pratiquant la vente à la ferme. Dans une plus faible proportion, les magasins biologiques, quelques boucheries, des AMAP et une « Ruche qui dit Oui » sont présentes dans le périmètre d'étude.

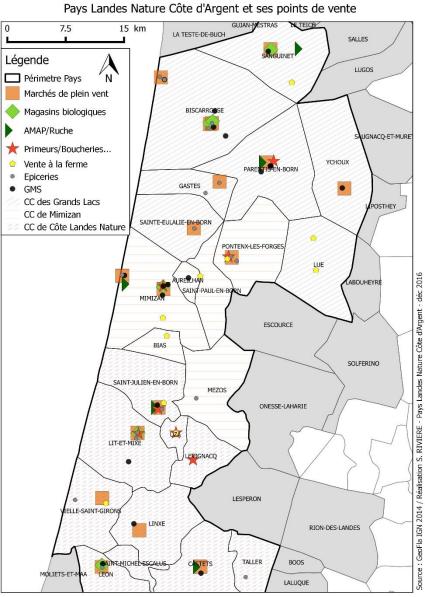


Figure 37 : Cartographie des systèmes de commercialisation du Pays LNCA

4.2. Les enquêtes consommateurs : exemples et grandes tendances

Au total, 67 personnes ont été enquêtées, 61 % % sont des femmes et 39 % des hommes , chacun participant aux achats alimentaires du foyer. Le profil prédominant des individus enquêtés est : une femme de la tranche d'âge de 46 à 65 ans, à la retraite et vivant dans un foyer composé de 2 personnes.

Profils des consommateurs enquêtés :

| Sexe | Homme | 39 % |
|-----------------------|--|------|
| | Femme | 61 % |
| | 18 à 30 ans | 24 % |
| Age | 31 à 45 ans | 12 % |
| | 46 à 65 ans | 49 % |
| | 66 ans ou plus | 15 % |
| | Agriculteur | 1 % |
| | Artisan, commerçant, chef d'entreprise | 12 % |
| Catégorie | Cadre, profession intellectuelle supérieure | 7 % |
| Socio-professionnelle | Profession intermédiaire (enseignant, technicien, agent de maîtrise) | 21 % |
| | Employé | 12 % |
| | Ouvrier | 1 % |
| | Retraité | 36 % |
| | Sans activité professionnelle | 10 % |

Figure 38 : Profils des consommateurs enquêtés

Source: données questionnaires, M1DTOQP

Composition des foyers :

| Nombre de personnes | 1 | 12 % |
|---------------------|---|------|
| | 2 | 51 % |
| | 3 | 18 % |
| | 4 | 15 % |
| | 5 | 3 % |
| | 6 | 1 % |

Source : données questionnaires, M1DTOQP

Figure 39: Composition des foyers

La première partie du questionnaire pose les grandes tendances théoriques. En effet, les trois premières questions traitent des définitions, le but étant de connaître l'état d'esprit des citoyens landais face à l'alimentation locale et aux circuits courts. Il est important de souligner que débuter par des définitions lors d'une enquête, peut avoir des inconvénients tels qu'une forte orientation des réponses.

Toutefois, les questions ouvertes 1 et 3 (Comment définiriez-vous un produit local ? Savez-vous ce que sont les circuits courts ? Si oui, comment les définiriez-vous ?) permettent de comprendre que les populations connaissent ces problématiques. La récurrence du terme "proximité" à plus de 34 % est significative. Lors de ces entrevues, les individus enquêtés marquaient la différence entre lieu de production, de transformation...etc. En effet, pour beaucoup, un produit local est : "un produit fait de A à Z dans une zone géographique donnée". De la même manière, la connaissance du concept de "circuit court" est bonne même si les définitions restent vagues. Un produit issu d'un mode de

commercialisation en circuit court est : "un produit mis à disposition avec le moins d'intermédiaires possible".

Récurrence des termes dans définition "local" :

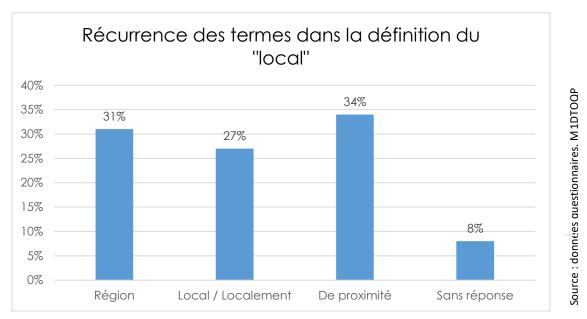


Figure 40 : Récurrence des termes au sein de la définition du terme "local"

Les "Comportements des consommateurs" se divisent en plusieurs parties :

- les logiques d'achat [5 à 7]
- circuits courts de proximité et habitudes des consommateurs [8 à 28]

Selon la question 5, les critères auxquels les consommateurs accordent le plus d'importance lors d'un achat alimentaire sont le prix à 38 %, mais aussi toutes les considérations liées à l'origine des produits (caractère local 20 %, origine française 19 %, traçabilité 11 %). Ici, la qualité (gustative et nutritionnelle), ni même le lien social pouvant exister entre le producteur et le consommateur, ne sont cités.

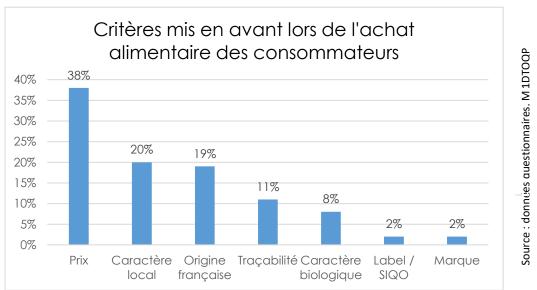


Figure 41 : Critères mis en avant lors de l'achat alimentaire des consommateurs

Or, à la vue des lieux d'achat de ces produits étudiés par la question 7, un grand nombre de consommateurs choisissent des lieux où le lien social est présent et apparaît même certificateur de qualité dans le cas des marchés (primeurs et producteurs).

7. Où achetez-vous vos produits alimentaires?

| | GMS | | Commerce AMAP | Magasins de | Chez le producteur/à | Marché | | |
|-------------------------|---------------------|--------------------|---------------|----------------|-------------------------|----------|-------------|----------|
| | Produits classiques | Produits locaux | proximité | | producteurs | la ferme | Producteurs | Primeurs |
| Fruits | | | | | | | | |
| Légumes | | | | | | | | |
| Volailles | | | | | | | | |
| Bœufs | | | | | | | | |
| Porcs et charcuteries | | | | | | | | |
| Produits laitiers | | | | | | | | |
| Pains, viennoiseries | | | | | | | | |
| Œufs | | | | | | | | |
| Vins | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |

Figure 42 : Question 7 du questionnaire Pays LNCA

Cités comme un soutien aux autres établissements existants, les GMS restent un lieu phare des achats alimentaires, concentrant au sein de leurs structures une variété de produits et de services non négligeables. Toutefois, guidée par le thème annoncé du questionnaire ou les habitudes réelles de consommation, l'étude démontre qu'il existe une augmentation de la popularité des AMAP, des commerces de proximité, de la vente à la ferme... Dans ces espaces souvent marqués par une ruralité forte, il est essentiel de prendre en compte les productions personnelles, notamment concernant les œufs.

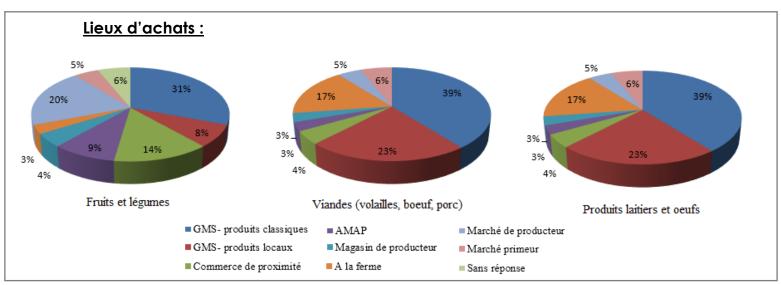


Figure 43 : Lieux d'achats des diverses familles d'aliments

Source: données questionnaires, M1DTOQP

Source: Questionnaire Pays LNCA

La seconde partie du questionnaire sur "les circuits courts de proximité et habitudes de consommation" débute avec la question 8 et se termine à la quinzième. En effet, ce groupe de questions se concentre sur les raisons de consommation ou non consommation des produits biologiques et locaux.

Ainsi, après le prix, c'est l'origine qui attire les consommateurs, le label ne captant que 2 % des acheteurs. 90 % de la population enquêtée déclare consommer des produits locaux, soit un total de 61 personnes contre 44 pour les produits biologiques (questions 10 et 11). Sur 42 réponses données, 40 ont indiqué que le choix du bio est lié à l'envie de consommer des produits de meilleure qualité mais qu'il représente (pour 22 individus) un moyen efficace de soutenir l'économie locale. Au contraire, les non consommateurs accusent les prix élevés. Au-delà de la question pécuniaire, le label biologique n'est pas choisi à 27,3 % pour des raisons de confiance mais d'intérêt. En effet, les individus ne voient pas forcément dans ce label un gage de qualité mais davantage un argument marketing vide de sens.

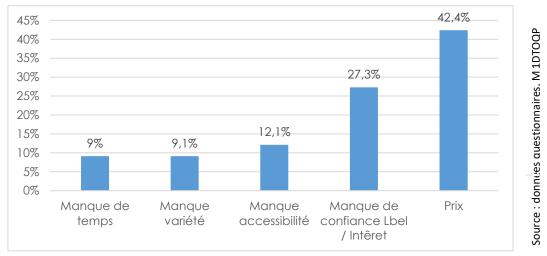


Figure 44 : Critères de non consommation des produits biologiques

Afin de ne pas tomber dans les travers du label biologique, les individus ont certaines attentes concernant la consommation des produits locaux. Pour une large majorité d'entre-eux , un produit local est un produit de qualité ayant un attachement direct avec le territoire menant à une dimension sociale de ce dernier. La dimension humaine du produit est au cœur de ces considérations.

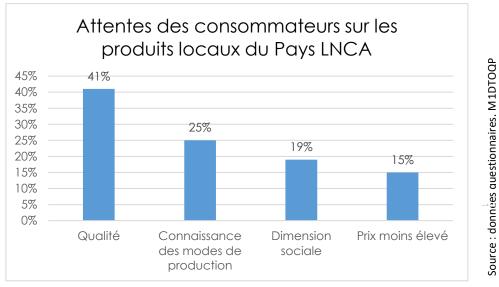


Figure 45: Attentes des consommateurs sur les produits locaux du Pays LNCA

Les citoyens du Pays LNCA donnent davantage de sens aux produits locaux qu'aux produits labellisés biologiques. Mais que consomment-ils exactement ?

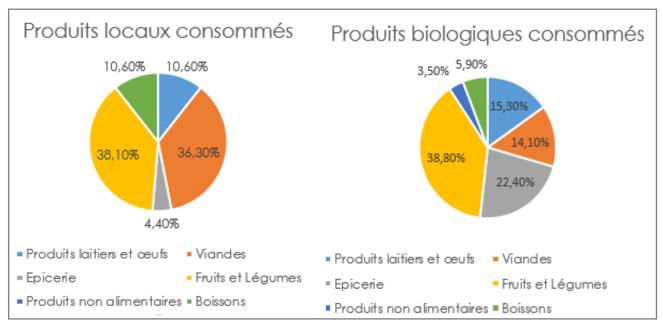


Figure 46 : Produits locaux et biologiques consommés

Source: données questionnaires, M1DTOQP

L'approvisionnement en produits locaux s'effectue majoritairement sur les marchés et à plus faible mesure dans les GMS et les magasins de producteurs. De plus, 60 % de cette population déclare consommer des produits biologiques (44 personnes), privilégiant les GMS et les commerces de proximité ou les marchés. Le tableau ci-dessous synthétise la part des modes d'approvisionnement :

| Lieux des achats des produits locaux | Nombre de réponses | Equivalent en pourcentage | Lieux des achats des produits biologiques | Nombre de réponses | Equivalent en pourcentage |
|---|-----------------------|------------------------------|--|-----------------------|------------------------------|
| GMS | 14 | 16% | GMS | 22 | 25 % |
| Commerce de proximité | 13 | 15 % | Commerce de proximité | 15 | 17 % |
| AMAP | 5 | 6% | AMAP | 5 | 6% |
| Producteurs | | | Producteurs | | |
| (marché/magasin) | 14 | 16% | (marché/magasin) | 8 | 9 % |
| A la ferme | 4 | 5% | A la ferme | 1 | 1% |
| Marché | 28 | 31 % | Marché | 15 | 17 % |
| Sans réponse | 10 | 11 % | Sans réponse | 22 | 25 % |
| Total | 88 | 100 % | Total | 88 | 100 % |

Figure 47 : Lieux d'achats des produits locaux et biologiques

Source: données questionnaires, M1DTOQP

Souvent mise en avant, la séparation des lieux d'achats des divers produits est visible aussi dans la différenciation entre local et biologique. Si le marché est visiblement le lieu d'achat privilégié des produits locaux, ce sont les GMS qui remportent le marché pour les achats de produits biologiques. Par ailleurs, l'importance de la catégorie "sans réponse" souligne la part de la population ne consommant pas de produits biologiques.

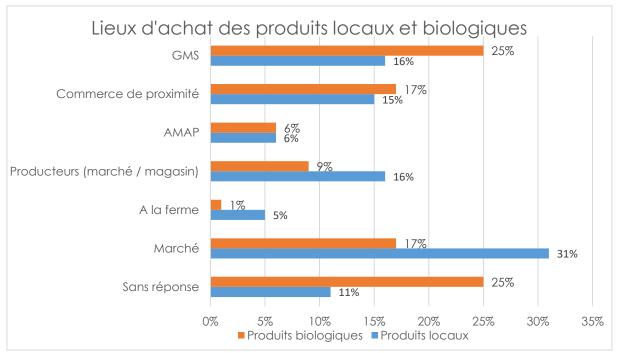


Figure 48 : Lieux d'achats des produits biologiques et locaux (comparaison graphique)

Les questions 16 à 19 expriment les fréquences de consommation des produits biologiques et locaux. Le tableau ci-dessous laisse apparaître que plus de la moitié des individus enquêtés (58 %) indique consommer des produits locaux toutes les semaines, très loin devant les autres indications de fréquence. Concernant les produits biologiques, les réponses sont plus mitigées. En effet, 30 % des interrogés déclarent consommer des produits biologiques toutes les semaines, chiffre contrastant directement avec les 19 % indiquant ne jamais consommer ce type de produits.

| Fréquence d'achat des produits locaux | Nombre de réponses | Equivalent en pourcentage | Fréquence d'achat des produits biologiques | Nombre de réponses | Equivalent en pourcentage |
|--|-----------------------|---------------------------|---|-----------------------|------------------------------|
| - 1 fois par mois | 3 | 5 % | - 1 fois par mois | 4 | 6% |
| 1 fois par mois | 4 | 6% | 1 fois par mois | 6 | 9% |
| 2 fois par mois | 7 | 10 % | 2 fois par mois | 10 | 14 % |
| - 1 fois par semaine | 1 | 1% | - 1 fois par semaine | 0 | 0% |
| Plusieurs fois par semaine | 8 | 12 % | Plusieurs fois par semaine | 5 | 7% |
| Toutes les semaines | 39 | 58% | Toutes les semaines | 20 | 30 % |
| Jamais | 3 | 5 % | Jamais | 13 | 19 % |
| Autres | 2 | 3 % | Autres | 1 | 1% |
| Sans réponse | 0 | 0 % | Sans réponse | 8 | 12 % |
| Total | 67 | 100 % | Total | 67 | 100 % |

Figure 49 : Fréquence d'achats des produits biologiques et locaux

Source: données questionnaires, M1DTOQP

Que retenir?

L'occurrence des termes « régional », « local » et « proximité », ainsi que des définitions relativement précises concernant les circuits courts démontrent que ces concepts sont relativement bien connus par les ménages et que l'ancrage régional est supérieur à celui du Pays. Il apparaît que pour une majorité des individus enquêtés, le territoire du Pays n'a pas d'identité propre et que l'échelle locale n'est pas clairement définie.

- L'intérêt pour les produits locaux est marqué. Les questions d'origine et de traçabilité sont essentielles dans un contexte d'émergence des peurs alimentaires. L'origine (caractère local, origine française, traçabilité) représente 50 % des critères d'achat.
- L'engouement pour la consommation locale peut s'inscrire dans une dynamique sur le long terme. 88 % des consommateurs déclarent être prêts à payer plus justement un produit local. Cependant, 38 % des individus ont déclaré considérer le prix comme un critère important. Ces constats posent la question du degré d'orientation des questions et de leur influence sur les réponses. Ces chiffres sont donc à interpréter avec précaution.
- Les individus semblent sensibles aux enjeux relevés par la responsabilisation des consommations. Cette sensibilité reste cependant limitée par le manque de mise à disposition de produits de qualité à l'échelle du territoire. Il apparait ainsi que les ménages sont enclins à consommer des produits locaux à condition que ceux-ci soient plus accessibles.

4.3. Les entretiens avec les différents acteurs du territoire : Témoignages et Constats

L'enquête de terrain a permis de rencontrer une diversité d'acteurs afin d'échanger et de discuter sur les réseaux de commercialisation des produits locaux. 34 entretiens ont été effectués sur les trois Communautés de Communes :

- -15 dans la Communauté de Communes Côte Landes Nature
- -10 dans la Communauté de Communes de Mimizan
- 9 dans la Communauté de Communes des Grands Lacs.

Les acteurs rencontrés sont :

- 4 magasins de producteurs ou épiceries
- 8 restaurateurs
- 4 magasins de produits Bio (Léon, Lit-et-Mixe, Biscarrosse, Mimizan)
- 3 transformateurs / distributeurs (charcuterie, traiteur)
- 5 représentants d'établissements publics et collectivités territoriales :
 - la cantine de l'école de Pontenx-les-Forges
 - la cuisine centrale de Mimizan
 - le Centre de Loisirs de la mairie de Pontenx-les-Forges
 - la Mairie d'Ychoux
 - la Mairie de Castets
 - la Communauté de Communes de Mimizan
- 3 Offices de tourisme : Castets, Sanguinet, Parentis
- 3 Grandes et moyennes surfaces : Leclerc (Biscarrosse), Vival (Sainte-Eulalie-en-Born), Carrefour Contact (Saint-Julien-en-Born)
- L'AMAP des Jardins de Sillac à Sanguinet
- La Ruche qui dit oui! de Mimizan
- L'Epicerie solidaire de Biscarrosse

Des constats généraux ressortent de ces entretiens et plusieurs remarques sont récurrentes. Voici les points représentatifs de l'ensemble des témoignages des acteurs rencontrés. :

• Une faible communication

La majorité des acteurs rencontrés évoquent un manque de cohésion et de communication autour du projet.

De plus, le lien entre producteurs et consommateurs serait insuffisant. Il est nécessaire de limiter les intermédiaires et d'établir un dialogue.

• Adapter l'offre à la demande

Le constat du manque d'agriculteurs dans les Landes particulièrement à l'échelle du Pays, est récurrent. Le sol landais serait inadapté à l'agriculture. Or la demande en produits locaux est réelle et les consommateurs dénoncent l'incohérence du système des GMS. Repenser le critère de proximité pourrait être envisageable afin d'élargir l'offre et de pouvoir répondre à la demande.

• Une logistique à organiser

Il se pose également la question de la logistique induite par la future association de producteurs. En effet, certains acteurs tels que les restaurateurs regrettent une organisation insuffisante des producteurs et le manque d'offre de livraisons de produits. La création d'une plate-forme logistique, d'un Drive Fermier et/ou de magasins de producteurs pourrait être envisagée afin d'assurer la disponibilité des produits.

• Lisibilité des produits et attentes

Le label Agriculture Biologique ne constitue pas un critère exclusif de qualité du point de vue des acteurs rencontrés. En effet, les produits alimentaires ne doivent pas nécessairement être labellisés AB mais une exigence de transparence quant aux modes de production et de qualité est très nettement attendue. De plus, intégrer des producteurs en agriculture conventionnelle dans le projet pose la question de la lisibilité pour le consommateur.

• Vers un échange social et gastronomique

L'importance de la dimension sociale du projet a été évoquée : une plus grande relation d'échange et de partage avec les consommateurs serait très appréciée, notamment avec une réflexion éthique : plusieurs mentionnent l'idée de recréer du lien social autour de la consommation alimentaire à travers des cours de cuisine, des ateliers autours des saveurs et de l'alimentation biologique qui permettrait tout simplement une ouverture au partage d'expériences.

• Adapter l'approvisionnement aux modes de consommation

Les structures déjà présentes sur le territoire sont l'objet de questionnement. L'exemple des AMAP est représentatif : l'offre et les créneaux de distribution sont très restreint et l'adhésion implique de s'engager sur du plus ou moins long terme. Les réseaux de distribution alternatifs actuels ne semblent pas convenir à une majorité de consommateurs. Il semble alors nécessaire de développer d'autres circuits de distribution adaptés aux habitudes de la population.

Quelques recommandations:

1. De nombreux acteurs rencontrés sont motivés par le projet. Tous évoquent l'intérêt **d'établir** une charte.

- 2. Il est important d'avoir des **appuis institutionnels** et que ceux-ci **accompagnent concrètement** le projet.
- 3. La mise en commun pourrait par exemple, passer par la création d'une légumerie. Les restaurateurs ou les cantines scolaires semblent être intéressés par des produits en partie transformés afin que cela leur **facilite le travail** et leur permette un **gain de temps**.
- 4. Les restaurateurs sont intéressés par le projet à condition qu'une livraison régulière de produits frais soit assurée. La question de la **quantité** est aussi importante car beaucoup **craignent un manque de produit,** surtout en période estivale.
- 5. Producteurs et transformateurs ont affirmé vouloir être moins dépendants des grands ateliers de transformation ou des abattoirs qui fixent leur propre prix. Une réelle **indépendance matérielle et financière** est souhaitée.

4.4. Enjeux agricoles, potentialités de relocalisation du système agricole

4.4.1. Caractérisation du parcellaire agricole

L'occupation du sol avec une carte Corine Land Cover (base de données européenne)

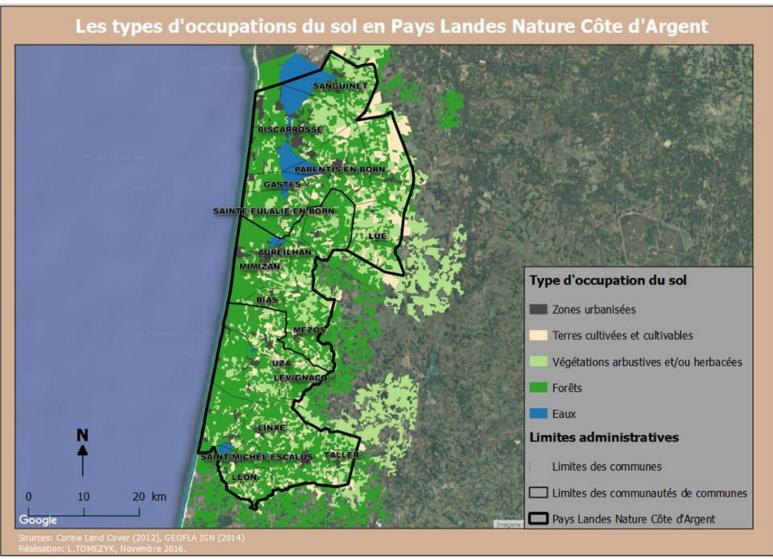


Figure 50 : Types d'occupations du sol Pays LNCA

Durant les entretiens sur le terrain, un certain nombre de constats a été effectué, notamment le manque d'agriculteurs sur le territoire du Pays LNCA. En effet, plusieurs acteurs pensent que sur le territoire, l'offre est insuffisante. Hervé Georges (AMAP des jardins de Sillac) explique qu'« il faudrait installer des paysans sur le territoire avant de commencer à structurer l'offre ».

La carte ci-dessus illustre l'occupation des sols du Pays Landes Natures Côte d'Argent en 2012, tels :

- de la forêt qui témoigne de l'activité sylvicole importante sur le territoire.
- les terres arables se situent surtout dans le Nord-Est et représentent une monoculture de maïs irriguée, destinée à l'alimentation animale. Cela peut s'expliquer par un réseau hydrographique important qui favorise aussi des parcelles en maraîchage de plein champ.

des systèmes en polyculture et d'élevage plus au Sud.

L'offre génère surtout des produits issus de la monoculture et de la sylviculture. Les productions qui dominent ne sont pas destinées à l'alimentation humaine, elles offrent peu de diversités. L'analyse de la carte Corine Land Cover amène un questionnement sur la potentialité de l'activité agricole dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Limites de la carte Corine Land Cover:

- s'utilise pour avoir une vue globale du territoire
- une légende déjà formalisée où les couleurs sont très proches rendant difficile la lecture de la carte
- ne prend pas en compte les ensembles inférieurs à 25 hectares

La carte ci-dessous est réalisée à partir du registre parcellaire agricole 2012 du département des Landes.

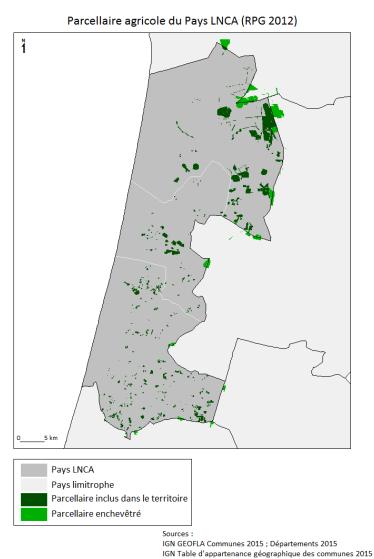


Figure 51 : Parcellaire agricole du Pays LNCA

Le territoire est peu pourvu en terres agricoles et celles qui existent sont surtout de grandes parcelles de maïs grains et d'ensilage. Cependant, il y a aussi des légumes fleurs sur la Communauté de Communes des Grands Lacs. Sur les Communautés de Communes de Mimizan et Côtes Landes Nature, les cultures sont majoritairement maïs, grains et semences.

La forte production de maïs sur le pays s'explique en partie par l'épidémie de Pellagre au XIXème siècle (carence en vitamine B3 dont le maïs est particulièrement pauvre) qui se répand dans la population. A cette époque le maïs était une culture vivrière (galette et bouillie de maïs) et le marqueur d'une identité culinaire. Après cette épidémie, le maïs est produit de manière intensive et il est destiné à l'alimentation animale.

Comment le Pays Landes Nature Côte d'Argent peut répondre à la demande, à partir d'un système alimentaire territorialisé ?

4.4.2. Conditions de la territorialisation alimentaire

Deux questionnements:

- quelle proportion de terres agricoles sur un territoire pour un approvisionnement local et de qualité ?
- quelle influence du consommateur sur l'organisation du système agraire ?

L'association Terre de Liens Normandie a développé un outil permettant de répondre en partie à ces questionnements : le convertisseur alimentaire.

Deux objectifs:

- estimer pour une population communale donnée, les surfaces agricoles nécessaires pour l'approvisionner localement et en produits biologiques à cette échelle
- questionner les habitudes de consommation à travers deux types de convertisseurs relatifs à deux modes de régime alimentaire précis

La méthodologie mise en œuvre pour développer cet outil est accessible en ligne (http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/). Il convient néanmoins de préciser la prise en compte des rendements les plus faibles par types d'aliments en fonction des sources. Les estimations sont ainsi toujours justes ou surévaluées. De plus, le convertisseur considère une grande diversité de produits pour une représentativité des consommations.

Les deux types de convertisseurs :

- consommation dominante actuelle :
 - sans prise en compte de la saisonnalité
 - aucun changement dans la consommation de viande
- consommation plus responsable :

- prise en compte de la saisonnalité
- baisse de la consommation de protéines animales

Le croisement des surfaces agricoles estimées nécessaires avec les surfaces communales du Pays LNCA a permis l'élaboration d'une carte représentant le rapport entre ces deux types de données. Il convient néanmoins de préciser qu'un système alimentaire territorialisé ne se limite pas à l'échelle de la commune.

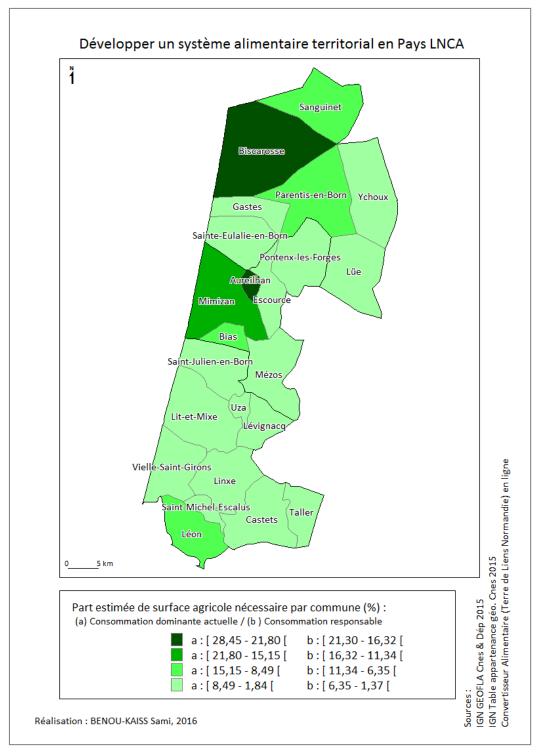


Figure 52 : Pour le développement d'un système alimentaire territorial en Pays LNCA

Comment comprendre cette carte: Par exemple, pour que la commune de Gastes produise assez pour ses habitants, il faudrait qu'entre 1.84% et 8.49% de sa surface totale soit en surface agricole (ou entre 1.37% et 6.35% avec une consommation responsable)

Une majorité de communes est comprise dans la classe contenant les estimations les plus faibles. Ces objectifs de production diversifiée et de qualité paraissent cependant difficilement atteignables dans le contexte actuel (cf. 2) a.).

La différence entre les deux types d'estimation (a/b) indique qu'une transition vers une alimentation plus responsable permet une réduction de 25 % de la surface agricole nécessaire. Il pourrait être intéressant d'appuyer la sensibilisation des populations par la communication et l'animation autour des bienfaits d'une consommation alimentaire plus responsable : pédagogie, éducation culinaire et nutritionnelle (saveurs, variété, cuisine), sensibilisation environnementale, atouts pour le développement du territoire.

Développer un système alimentaire territorial à l'échelle du Pays LNCA élargi aux communes limitrophes questionne donc les outils de définition des grandes orientations en matière d'occupation du sol. En effet, il n'existe pas aujourd'hui de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) propre au territoire. Les Communautés de Communes des Grands Lacs et de Mimizan appartiennent au SCoT du Born et la Communauté de Communes de Côte Landes Nature a son propre SCoT.

Les documents d'urbanisme définissent la vocation de l'usage des sols sur le long terme dans un projet global pour le territoire. Deux SCoT pour un territoire de projet peuvent constituer un frein à la mise en cohérence des enjeux de développement du territoire. Cependant, certaines problématiques concernant les circuits courts ont été prises en compte dans les deux SCoTs du territoire.

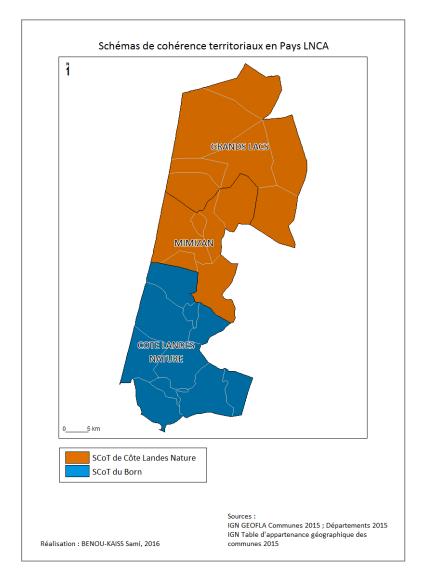


Figure 53: Conflit de SCoT Pays LNCA

Afin d'améliorer cette intégration dans ces documents de planification, des solutions développées par l'association Terre de Liens peuvent être mises en œuvre au travers du SCoT :

- établir un diagnostic foncier et agricole. Les éléments à analyser :
 - organisation du parcellaire agricole
 - âge des agriculteurs pour anticiper les futures transmissions
 - activités agricoles avec évaluation des productions dédiées à l'alimentation locale
- réaliser un zonage précis des zones agricoles : le SCoT doit être précis pour être applicable aux documents communaux et envisager la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) et de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN)
- imaginer un Schéma agricole et alimentaire pour définir un projet global de développement

agricole durable local.

4.4.3. Pertinence de l'échelle d'analyse

La déconnexion territoriale actuelle entre alimentation et agriculture pose la question de la définition du critère de proximité pour un approvisionnement local. Les questionnaires passés auprès des consommateurs ont notamment permis d'identifier une perception de l'échelle locale d'envergure régionale.

La carte ci-dessous représente la spatialisation du parcellaire agricole des départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde, discrétisée en aplat de couleurs selon la distance au Pays LNCA.

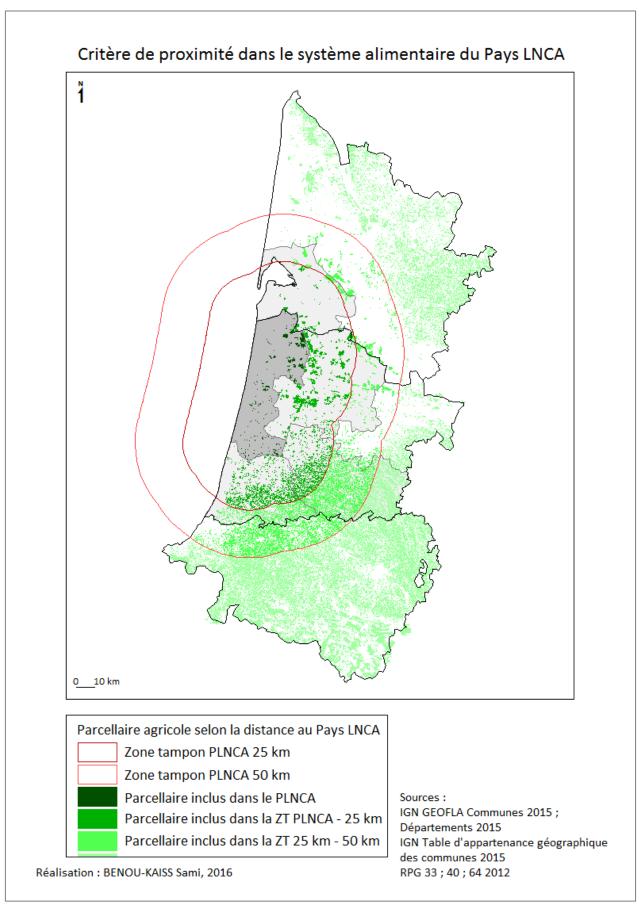


Figure 54 : Critère de proximité dans le système alimentaire du Pays LNCA

Ce document permet d'identifier les territoires limitrophes du Pays LNCA bien pourvus en foncier agricole. Il pose la question de la communication et du soutien mutuel entre acteurs territoriaux engagés dans des projets de territorialisation de leur système alimentaire à toutes les échelles.

De plus, la notion de proximité pourrait être reconsidérée étant donné les freins identifiés pour développer un système alimentaire à l'échelle du Pays. La relocalisation du système alimentaire se fait progressivement et s'inscrit dans une vision de long terme pour s'ancrer et se développer durablement.

5. Les pistes d'actions

5.1. Préconisations pour l'approvisionnement de la restauration collective

5.1.1. L'inscription à la plateforme Agrilocal

Les approvisionnements en produits locaux des services de restauration collective des Landes sont désormais facilités par la création de l'outil gratuit Agrilocal qui est développé par les services du Conseil départemental. Cette plateforme internet permet la mise en relation directe entre la restauration collective et les fournisseurs, tout en respectant les réglementations en cours (code des marchés publics, traçabilité...).

La plateforme est ouverte d'une part aux producteurs, aux revendeurs agricoles, artisans et entreprises du département d'autre part, à la restauration collective publique et aux restaurants privés.

Quel fonctionnement?

- Les fournisseurs et acheteurs doivent préalablement créer un espace personnel.
- Les fournisseurs qualifient dans le détail leurs offres.
- Les acheteurs lancent une consultation.

Dès lors, la restauration collective définie ses besoins tandis que le logiciel Agrilocal avertit les fournisseurs locaux en capacité de répondre à la demande. Dans un second temps, les producteurs répondent entièrement ou en partie à la commande. Enfin, la structure choisit parmi les offres lui correspondant le mieux et les producteurs sont informés de leur sélection ou non sélection.

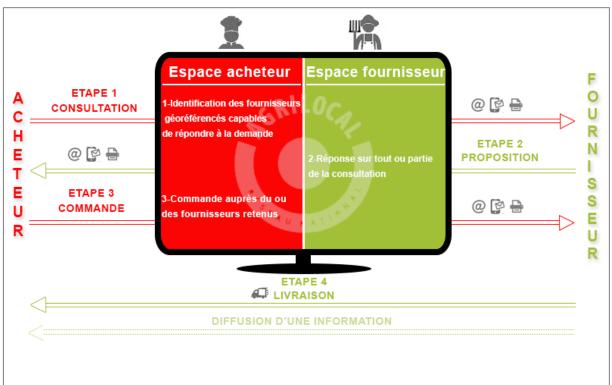


Figure 55 : Schéma de la plateforme Agrilocal

Retours d'expérience

- « Cette coopération avec les producteurs locaux est une réponse adaptée à notre programme de développement durable » Francine Delmond Directrice de l'EHPAD d'Uzerche (Corrèze)
- « Travailler des produits locaux nous permet de faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants. Cette plate-forme Agrilocal nous permet aussi de connaître de nouveaux producteurs » Smai Azouaou Gestionnaire de la cuisine autonome du collège Louise Michel (Hérault)
- « Ce qui m'a intéressée, c'est le lien direct avec les cantines. C'est le plaisir de voir que les enfants mangent bien » Elisabeth Company Le Champs du coq (Vaucluse)
- « Agrilocal nous a permis de développer notre activité allant jusqu'à une hausse de production de 60 % pour les yaourts et de se faire connaître auprès d'acheteurs qui ne nous sollicitaient pas. » Jérôme Gendreau Fromagerie de Pierrefite (Allier)

Les avantages :

simplification de l'accès à ces marchés

Les contraintes :

• une logistique a assuré par les fournisseurs

5.1.2. Mise en place de politique d'installations d'agriculteurs

Le diagnostic circuits courts alimentaires de proximité du Pays LNCA démontre que l'offre de produits alimentaires est largement insuffisante pour répondre à la demande des collectivités ou des consommateurs du territoire concerné.

L'acquisition par les municipalités de terrains agricoles spécifiquement dédiés à l'alimentation des cantines scolaires apparaît comme une solution durable mais ambitieuse. Elle implique :

- un engagement politique fort et sur le long terme,
- l'éventuelle recherche de financements pour l'acquisition des terrains,
- une gestion directe des services de restauration collective,
- une contractualisation avec un ou plusieurs agriculteurs produisant en fermage,
- ainsi que la mise en place d'une dynamique d'éducation et de communication.

Le territoire du Pays LNCA remplit déjà certains de ces critères puisque 14 communes sont en autogestion, les demandes d'installations agricoles sont fortes et de nombreuses communes sont en réflexion sur l'orientation de leurs approvisionnements. L'association Terre de Liens accompagne ce type d'initiative, il apparaît donc essentiel de travailler en étroite collaboration avec ce mouvement.

L'exemple à Mouans-Sartoux (06)

En 2012, cette commune de 10 000 habitants est la seule en France dont les cantines scolaires servent des repas 100 % biologiques. Elle propose, depuis 2013, un repas au prix d'1,86 € (1 200 repas/jour) et écoule les 20 tonnes de sa production annuelle.

Ce concept de régie agricole réside dans :

- l'achat (sous forme de préemption) du domaine agricole de Haute-Combe,
- le recrutement et l'installation d'un agriculteur au statut communal,
- le développement de cultures de légumes de plein champ ou sous tunnel froid en agriculture biologique sur quatre hectares.

Lorsque la commune est passée du POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU (Plan Local d'Urbanisme), elle a délibérément choisi d'augmenter la surface des terres agricoles. Pour cela, elle a déclassé certaines zones vertes mais aussi des zones constructibles. Pour atteindre une indépendance alimentaire, la ville a adopté une délibération pour aider financièrement les installations agricoles biologiques à hauteur de 20 % des investissements liés à une gestion durable de l'eau.

Une idée des coûts :

Le plafond d'aides a été fixé à 12 000 €. Par ailleurs, les propriétaires privés et les candidats à l'installation sont activement mis en relation tandis qu'il est possible de louer des terres municipales pour la production de denrées. Concernant la régie agricole, l'investissement pour la réalisation du projet est de 61 350 € et le budget de son fonctionnement annuel s'élève à 60 800 €.

En plus de la régie agricole, la commune dispose d'un marché alimentaire permettant de se procurer certains types de produits pour la plupart biologiques eux aussi (viande, volaille, épicerie, poisson frais et surgelé (non biologique), pain). La commune a consacré en 2014 la somme de 248 000 € à son marché alimentaire pour un peu plus de 150 000 repas sur l'année.

Les avantages :

- une offre de saison ultra-fraîche
- une offre variée
- subvenir aux besoins de la restauration collective avec peu de terres agricoles

Les contraintes:

• pic de production l'été, période où les enfants ne fréquentent plus l'école

Réponse de la mairie de Mouans-Sartoux face à la « surproduction » : projet de conserverie assortie d'un atelier de transformation afin de **cuisiner** et de **conserver** les produits.

Le recyclage et la pesée des déchets alimentaires sont effectués par les enfants. Les produits issus des circuits courts et locaux sont de mise dans le projet, la régie agricole se trouve à 3 km des écoles et livre directement les denrées. La transition alimentaire est, par ailleurs, au menu des cantines

(réduction de la consommation de viande rouge). Ces dernières ont été certifiées par Ecocert, « En cuisine » en 2014.

5.1.3. Introduction produits locaux et biologiques avec les prestataires

L'Etat des lieux de la demande de la restauration collective révèle que 9 services font appel à un prestataire. Cette stratégie facilite le travail des responsables de restauration et permet de respecter les budgets. Ainsi pour conserver cet avantage, deux options sont envisageables pour initier et/ou renforcer l'approvisionnement des produits biologiques et locaux.

- La mise en place de critères de qualité spécifiques et chiffrés dans les prochains règlements de consultation et les cahiers des charges des passations de marchés publics définissant les obligations de l'entreprise. Le dispositif de la proximité géographique ne peut pas être intégrée dans ces marchés car elle est considérée comme discriminatoire. Cependant, certaines clauses permettent de détourner cette interdiction :
 - la division du marché de fourniture alimentaire en plusieurs lots (par produits)
 - la formulation d'exigences environnementales comme des conditions d'exécution environnementales (réutilisation des emballages), la référence à des normes, des agréments
 - l'affirmation de préférences qualitatives à l'instar de la saisonnalité et de la fraîcheur (délais courts entre cueillette et livraison)
- La « contractualisation » de producteurs ou d'un groupement de producteurs avec le prestataire. Ce levier d'action concerne principalement les producteurs, les collectifs d'agriculteurs ou entreprises agricoles structurés et en capacité d'assurer les livraisons. Pour la mise en œuvre de cette solution, des discussions sont à mener directement avec les prestataires, à savoir Transgourmet, Api Restauration, AgaPro et Compass Group.

L'exemple de la ville de Strasbourg

Dans un marché pluriannuel de fourniture de repas passé en 2009, la ville de Strasbourg a inséré un certain nombre de clauses visant simultanément à répondre aux exigences du développement durable et à favoriser un approvisionnement local. Ainsi, un engagement contractuel de diminution du coût carbone lié aux prestations du marché de l'ordre de 3 % par an minimum, est demandé à l'entreprise soumissionnaire qui doit en justifier chaque année sur la base d'un document fourni par la collectivité. Cette formule est plus souple pour le prestataire qui peut apprécier ses marges de manœuvre et privilégier lui-même un approvisionnement local, y compris pour le bio. Elle évite également une trop grande complexité des documents de consultation et des renseignements demandés aux entreprises, parfois source d'infructuosité des marchés.

Les avantages :

- simple modification de l'existant
- aucun frais à engager

Les contraintes :

mise en place de contrôle de veille du respect des cahiers des charges

5.1.4. Mise en place d'une stratégie d'approvisionnement avec des cantines sensibles ou en projet de modification de leurs approvisionnements

Certaines communes du Pays LNCA ont dépassé le stade de la sensibilisation aux problématiques d'approvisionnements en produits locaux et de qualité puisque les responsables de cantines ont modifié leurs actes d'achats. L'offre des producteurs du territoire ne pouvant répondre à la demande de toutes les restaurations collectives du Pays LNCA, privilégier l'approvisionnement en produits locaux et biologiques de petites structures semble dans un premier temps la meilleure option. Concrètement, les cantines scolaires de Léon, Mézos, Ychoux, Pontenx-les-Forges sont dès aujourd'hui des structures à investir. Cette démarche réclame :

- la tenue par les services de restauration collective de registres hebdomadaires de leurs besoins alimentaires,
- la structuration d'un groupement de producteurs avec l'adhésion de transformateurs et de transporteurs,
- la formation des responsables de cantines à l'accommodation des recettes actuelles aux produits locaux et biologiques.

Perspectives

L'organisation d'une visite de services de restauration collective alliant les produits locaux et biologiques dans ses menus permettraient à tous les acteurs de la démarche de mesurer l'impact de ces nouvelles orientations des approvisionnements en produits locaux et biologiques.

Les avantages :

- respect des nouvelles réglementations
- capacité des producteurs du territoire à répondre à la demande

Les contraintes :

- changement des pratiques
- prix à l'achat plus élevé

5.2. Les différents leviers d'action pour les systèmes de commercialisation

Les leviers d'action sont présentés dans un ordre chronologique de la production jusqu'à la consommation.

5.2.1. La charte de qualité

Qu'est-ce qu'une charte de qualité ?

Une <u>charte qualité</u> est un texte court qui résume les engagements en termes de <u>qualité</u> pris par :

- une entreprise, un groupe d'entreprise,
- une catégorie professionnelle, un ensemble de métiers,
- un secteur, une enseigne.

La charte qualité est une plus-value, elle doit être comprise par tous les clients mais aussi les organismes délivrant les certifications ou les normes.

Exemple: L'association des producteurs fermiers du Pays Basque et leur charte fermière « IDOKI »

Rencontre avec **Isabela BARREIX**, chargée de la commercialisation et de la communication au sein d'Idoki

L'association des producteurs fermiers

L'association des producteurs fermiers a été créée il y a une vingtaine d'années. En 1989, des mises aux normes importantes des laboratoires alimentaires annonçaient des investissements importants pour les fermiers. Ils n'auraient jamais pu s'en sortir individuellement et ont donc décidé de se réunir. Au départ, ils étaient une trentaine de producteurs de fromage de brebis isolés. L'association leur a permis de se regrouper, de s'échanger des techniques de transformation, d'acheter du matériel en commun, d'accéder à des formations. Ils ont aussi obtenu des aides pour les mises aux normes.

La charte fermière « idoki »

La charte fermière IDOKI est une démarche unique, créée en 1992. Elle signifie « mettre cartes sur table » et « ouvrir » en langue basque.

Le mot IDOKI est emprunté au jeu de carte populaire : le Mus. Dans ce jeu, chaque joueur peut bluffer et miser des « tantto » (points). Lorsqu'un joueur annonce « IDOKI », il signifie tenir le pari et mettre « cartes sur table ». C'est dans une démarche d'ouverture et de transparence vis-à-vis du consommateur que les producteurs fermiers ont créé leur charte d'engagement IDOKI.

Elle défend une production fermière. Le mot « fermier » ne possède aucune définition légale. Toutefois, le fromage fermier est protégé par un décret :

« le fromage est fabriqué selon les techniques traditionnelles par un producteur agricole ne traitant que les laits de sa propre exploitation sur le lieu même de celle-ci. Cependant, lorsqu'un système d'identification des produits est mis en place, l'affinage des fromages fermiers peut être réalisé en dehors de l'exploitation agricole » [1].

Le terme « fermier », vendeur et signe de qualité aux yeux des consommateurs, est alors utilisé partout, une trop grande diversité de produits se cache derrière ce mot.

De 1999 à 2005, l'association a participé au chantier d'écriture du projet de loi d'orientation agricole de 1999 définissant l'utilisation du terme « fermier ». Ce fut un échec. Aujourd'hui, seuls le fromage, la volaille, les œufs et le miel sont encadrés législativement.

La charte fermière IDOKI permet le maintien de l'emploi paysan et des plus petites fermes du Pays Basque. Idoki est une charte qui se veut **transparente**. Elle définit un produit fermier selon 4 axes :

- l'origine de la matière 1^{ère} (Le producteur ne transforme que la matière première issue de sa ferme, et garantit le caractère fermier des produits.
- une exploitation à taille humaine
- *le niveau de qualité* (le fermier doit respecter un cahier des charges strict) :
 - les élevages sont obligatoirement de **petite taille** et de **plein air.**
 - les variétés et/ou les races sont de souche locale ou rustique, celles à croissance lente sont privilégiées.
 - les bêtes sont prioritairement nourries à la **pâture** et avec les **fourrages** et **céréales** non OGM produits sur l'exploitation.
 - les cultures sont **de saison**, de **plein champ** et récoltées à **maturité**
 - aucun additif n'est autorisé.
- *la vente directe* (Le producteur privilégie la vente directe, à la ferme et sur les marchés. Au moins 50 % des ventes se font en circuit court, un seul intermédiaire maximum.)

Cette année, le cahier des charges connait des modifications. Idoki se donne 10 ans pour les mettre en place :

- certification de l'ensemble de l'exploitation. Jusqu'à aujourd'hui, c'était la production qui était certifiée. A partir de cette année, c'est l'ensemble de l'exploitation qui le sera.
- suppression de l'ensemble des engrais et pesticides utilisés sur les exploitations.

Les avantages :

- les paysans sont accompagnés et formés (formations sur l'hygiène et la qualité, sur la transformation d'un produit, sur la commercialisation, suivi de projets...)
- image de qualité aux yeux des consommateurs
- plus grande visibilité des producteurs
- de multiples projets réalisés (marchés fermiers, buffets fermiers, magasin de producteurs...)
- possibilité d'échanger et de partager entre les producteurs
- mise en avant des nouveaux producteurs
- confiance entre les producteurs
- la charte permet de mettre en valeur des produits qui ne disposent pas de signes officiels de qualité.

Les contraintes:

- le respect du cahier des charges (qui est de plus en plus strict)
- s'entendre à plusieurs
- la vie associative (bénévolat, solidarité, engagement...)

Pour en savoir plus sur la charte de qualité IDOKI, une présentation détaillée se trouve en annexe. Cette charte doit venir des acteurs du territoire. En effet, eux seuls sont en mesure de définir leurs objectifs et leurs valeurs.

5.2.2. Les ateliers de transformations collectifs (ATC)

Un ATC est un atelier agroalimentaire :

- géré par un collectif de producteurs (les agriculteurs sont majoritaires au capital et chacun d'eux a un poids significatif dans la prise de décision),
- dans lequel les producteurs maîtrisent la façon dont sont transformés leurs produits. Ils connaissent les recettes et les procédés de fabrication et peuvent contribuer (en partie ou en totalité) à la transformation.
- dans lequel les producteurs restent maîtres de la commercialisation de leurs produits et sont insérés dans des circuits courts de proximité.

L'ATC se distingue de l'atelier individuel qui ne concerne qu'un seul agriculteur. L'ATC se distingue également de la coopérative classique de transformation par le fait que chaque agriculteur conserve la maîtrise de la transformation et de la commercialisation de ses produits.

On compte environ 150 ateliers de transformation collectifs en France. Ces ateliers peuvent être regroupés en 5 catégories :



L'abattage, la découpe et la transformation de volailles ou lapins



La découpe et la transformation de viandes multi-espèces



Le conditionnement et la transformation des fruits et légumes



La transformation mixte de produits animaux et végétaux



Les autres ateliers : céréales, lait, miel, vin...



Figure 56 : Carte des ATC (Ateliers de Transformations Collectifs)

Combien de temps?

Entre la première phase de réflexion et la mise en fonctionnement d'un atelier collectif il faut compter **entre 3 et 5 ans** en général. Cela peut être plus long, ou plus court, en fonction du contexte et des évolutions du projet.

Combien ça coûte?

Pour la mise en place d'un ATC, l'investissement financier est assez conséquent, bien qu'il puisse considérablement varier d'une production à l'autre ou par rapport à la taille de l'atelier (nombre d'adhérents, volumes transformés, type de produits transformés). L'investissement se situe en moyenne de **1 200 à 1 500 euros/m²** pour un atelier classique de transformation.

Ou s'implanter?

Le choix de la localisation de l'ATC est à réfléchir minutieusement. En effet, il conditionnera ensuite l'organisation de tous les adhérents.

Les facteurs à prendre en compte sont :

- la proximité des autres structures (abattoirs, magasins d'approvisionnement en fournitures diverses, points de vente collectifs...)
- la gestion des déchets et des effluents peut également avoir une incidence sur le lieu d'implantation de l'ATC.
- les temps de trajet de chaque acteur
- le bâtiment : neuf ou à rénover ?

Quant au type d'ATC à mettre en place, les résultats de production réalisés en 2011 dans le département landais font ressortir deux types de productions majeures sujettes à la transformation. Il s'agit d'abord des palmipèdes, volailles et œufs qui représentent 31 % du revenu de la production totale ainsi que les fruits et légumes qui eux représentent 8 %. D'après ces chiffres, les ateliers de transformation à privilégier sont un atelier d'abattage, de découpe et de transformation de volailles ainsi qu'un atelier de conditionnement et de transformation des fruits et légumes. Toutefois, l'industrie palmipède est déjà très présente dans la région. Aujourd'hui, c'est le maraichage qui doit être privilégié.

Les avantages :

- répartition des coûts d'investissement entre plusieurs producteurs
- réduction des coûts de transformation
- incitation de nouveaux producteurs à l'installation
- favoriser les interactions entre les différents agriculteurs

Les contraintes :

- projet à réaliser sur le long terme
- initiative demandant beaucoup de rigueur (l'organisation interne et respect des normes d'hygiène et de sécurité)
- importance du lieu

Un exemple à Vaulx-en-Velin (69) avec l'atelier "Nos Belles récoltes":

Ce groupement de 9 agriculteurs a été fondé en 2011. Ce projet a pris la forme d'une légumerie qui propose des légumes épluchés, découpés et emballés sous vide et qui a pour cible la grande distribution ainsi que la restauration collective notamment les structures dépourvues de légumerie (et qui étaient contraintes de consommer des produits industriels surgelés).

Une idée des coûts :

Ce projet a demandé 300 000 euros d'investissements répartis entre le bâtiment d'une centaine de m² et le matériel. L'Europe, la région et le département ont largement soutenu ce projet en subventionnant à hauteur de 40 % les investissements. Le lancement de la légumerie a eu lieu début 2012 avec deux employés et un cadre gérant.

Cette première année de rodage d'un point de vue organisationnel a rendu impossible la tenue de leurs engagements en termes de volume auprès de leur client. Cependant dès la seconde année, ils sont entrés dans des volumes conformes à leur prévision qui ont rendu l'activité viable économiquement.

5.2.3. Le magasin de producteurs/Drive fermier

Le magasin de producteur est un outil intéressant de valorisation des exploitations et des terroirs. Les producteurs doivent y proposer des produits issus de leur propre production (en majorité), sous forme brute ou transformée. Ces produits doivent représenter en valeur au moins 70 % du chiffre d'affaire total du point de vente. Pour les produits non issus du groupement, les producteurs peuvent uniquement s'approvisionner directement auprès d'autres agriculteurs, y compris organisés en coopératives, ou auprès d'artisans de l'alimentation et doivent afficher clairement l'identité de ceux-ci et l'origine du produit. Ces chiffres rejoignent nos questionnements sur la proximité et la possibilité d'étendre le projet au-delà des limites du pays LNCA puisqu'ils permettent de s'approvisionner en fromages pyrénéens ou en volailles de Chalosse par exemple.

Les contraintes du magasin de producteurs :

- affluence insuffisante en semaine et trop importante le samedi
- de multiples interruptions du travail agricole
- une mauvaise répartition des horaires de ventes par rapport aux horaires de travail agricole

Le Drive fermier est une réponse idéale à ces problèmes et vient le plus souvent compléter un magasin de producteurs (c'est en effet le schéma le plus souvent développé en France).

Les avantages du drive comme complément :

- optimiser la vente directe en préparant les commandes à l'avance
- choix des jours et créneaux horaires de retrait des commandes
- gain de temps pour le consommateur

Les producteurs qui se sont lancés dans un tel projet ont aussi remarqué qu'il est intéressant de matérialiser une zone de chargement des commandes pour donner de la visibilité au drive. Dans les

Landes, il existe seulement deux drives fermiers. Tous deux sont situés relativement loin des limites du pays LNCA, à Dax et Castel Sarrazin, ce qui laisse de grandes opportunités aux agriculteurs du pays.

La vente sur internet constitue une grande opportunité pour des agriculteurs souhaitant développer la vente directe de manière moderne et productive. Elle constitue également une énorme menace pour les exploitations qui ne prendront pas rapidement le virage du commerce connecté. C'est un domaine en plein essor que l'on ne peut ignorer : les agriculteurs connectés concurrencent facilement ceux qui ne le sont pas. Ainsi, cinq piliers sont absolument essentiels pour réussir un projet de drivefermier :

- 1) L'offre produit : c'est avant tout sur la qualité, la diversité et le rapport qualité-prix que reposera le succès ou l'échec d'un projet de drive de produits fermiers.
- 2) Un site internet « responsive » (conçu pour la navigation sur mobile). En 2015, le nombre de connexions internet mobile a déjà dépassé celui sur internet fixe (c'est-à-dire sur ordinateur) et ce n'est que le début. Un site de vente sur internet qui n'est pas « responsive », donc conçu et créé dès le départ pour smartphone, est un site obsolète, voué à la disparition.
- 3) Travailler collectivement : l'entraide est une pratique fortement ancrée dans le monde agricole. La coopération autour d'un projet collectif est en revanche nettement moins évidente. Or, les magasins de producteurs et drive-fermier les plus réussis sont ceux qui reposent sur une coopération efficace.
- 4) Réfléchir « low cost »: mutualiser les moyens techniques, logistiques et humains entre producteurs, pour que le système de vente directe sur internet permette de vendre au prix de la ferme (sans majoration). Un drive est en cours d'expérimentation à Roubaix par exemple, il a été conçu et organisé sur des logiques low-cost: pour ne pas avoir à investir dans le foncier, les producteurs ont un drive mobile grâce à un camion magasin qu'ils emmènent jusqu'à un lieu de rendez-vous. Il s'agit d'un parking d'une ancienne station-service, ils utilisent le camion frigo d'un des producteurs moteur du projet et les producteurs se partagent les périodes de présence au retrait des commandes.
- 5) Logistique « intelligente » : clé de voûte de la vente sur internet, la logistique doit être réfléchie autour de la localisation. Il faut qu'elle soit centrale et stratégique. Dans bien des cas, les producteurs choisissent une exploitation qui servira de « camp de base » pour préparer et remettre les commandes. Il faut aussi prendre en compte évidemment la localisation de toutes les exploitations à même de fournir le drive : les fermes bien placées peuvent devenir des points de retrait de commandes drive un jour précis et sur un créneau horaire de sortie de bureau. Mais c'est aussi et surtout la localisation des principales zones urbaines et zones d'activités qu'il ne faut pas oublier. Les drives fonctionnent mieux en zone urbaine.

5.2.4. La plateforme numérique

En parallèle de la mise en place d'un drive, il est intéressant de créer une plateforme numérique performante et intuitive. Cette plateforme doit pouvoir s'adresser aux particuliers ainsi qu'aux acteurs

de la restauration privée (une plateforme visant la restauration dans les collectivités ayant déjà été mise en place sur le territoire).

Cette plateforme est censée assurer plusieurs missions :

- permettre aux clients de passer des commandes en ligne (livrées chez eux ou déposées en point relais)
- référencer géographiquement les points de vente (drives, magasins et différents producteurs)
- référencer les produits de manière efficace. Il faudra par exemple prendre soin d'attribuer une photo correspondant à chaque produit.
- présenter de manière détaillée les engagements qualité de la charte de producteur.
- communiquer sur les événements liés à l'alimentation durable (festival, journée à la ferme).

Les produits proposés :

La plateforme pourra diversifier ses offres, en proposant de passer des commandes de produits du magasin mais aussi de paniers variés car cette offre connait une forte demande.

La livraison quant à elle, pourra être envisageable à partir d'un certain montant afin de pouvoir assurer une rentabilité. Les sites qui proposent actuellement ce genre de produits ne livrent pas sous un montant d'environ 40 à 50 euros.

Un exemple intéressant dans les hautes Pyrénées près de Tarbes avec le Carré Fermier :

Cette entreprise a tout d'abord ouvert un magasin de producteur avant de créer un drive fermier. Elle a alors mis en place une plateforme en ligne qui propose de commander sur le site et de retirer en drive ou de se faire livrer. Il propose aussi un service particulier pour les restaurateurs privés.

En plus de servir de plateforme d'achat, le carré fermier est un incubateur de diverses activités et aide des producteurs ou des transformateurs à réaliser leur projet. Le site propose aussi des recettes et offre un forum ou les clients peuvent échanger sur divers sujets.

Le Carré Fermier connait un franc succès car deux magasins ont ouvert depuis et un restaurant fermier dans le centre-ville de Tarbes.

Une idée des coûts :

Le coût est très difficile à estimer mais pour un site d'e-commerce, le prix oscille aux alentours de 10 000 à 15 000 euros sans compter la maintenance.

De nombreux outils d'estimation sont disponibles gratuitement sur internet à l'instar de Sergent Web : http://www.sergentweb.com/

Les avantages :

- facilite l'achat pour le client (notamment s'il existe une application mobile)
- les plateformes d'achats sont des outils marketing très utilisés aujourd'hui qui permettent de faciliter et d'augmenter la visibilité sur internet.

Les contraintes :

- nécessite une très bonne organisation, logistique et une forte réactivité (surtout si on vise les restaurateurs qui sont très exigeants en matière de produits frais et de livraison en temps et en heure).
- phénomène d'effondrement des projets après l'euphorie des débuts surtout à l'arrivée de la période hivernale ou le manque de produits frais font "décrocher des clients"

De nombreuses fiches techniques et outils sont disponibles sur internet afin de mener à bien ce type de projet :

- **création d'une plateforme en ligne** : drive-fermier.fr qui a réalisé de nombreux documents intéressants.
- **comment approvisionner la restauration collective** : REALISAB (fiche technique crée par la chambre d'agriculture de Franche Comté).

Annexes

1. Listing des agriculteurs du Pays LNCA

| Structure | Adresse | Ville | Téléphone | Mail | Site internet |
|---------------------|------------------------------------|------------------|------------------------------------|---------------------------------|----------------|
| EARL Casty | 1210 Route de Bouneau | ARENGOSSE | 05 58 51 73 94 / | francoise.castagnede@wanadoo.fr | |
| | | | 06 03 67 22 92 | - | |
| Ferme des | | BIAS | 06 46 45 06 07 | elise.deliveyne@gmail.com / | |
| Séquoias | | | | ferme.sequoias@gmail.com | |
| Feme Lesca | 428 Chemin des Tucs, 40260 Castets | CASTETS | 05 58 89 41 45 | | ferme-lesca.fr |
| EARL BIDOUZO | 2466 chemin de Chanchon | CASTETS | 06.80.83.46.93 | | _ |
| EARL LA PALUE | La Palue | CASTETS | 05.58.89.42.57 / 06.07.48.55.79 | earl.lapalue@orange.fr | |
| | Halte d'Angoulin | ESCOURCE | 09 88 66 34 41 | pierre grimaud@hotmail.fr | |
| Ferme de Grit | 16 Chemin de Grit | LEON | 05 58 48 73 03 / | | |
| | | | 06 33 11 40 02 | | |
| Forest Gume | 1131 Route de Mimizan | LIT ET MIXE | 05 58 42 44 44 / | info@vertenergie.com | |
| | | | 06 07 30 04 44 | | |
| SCEA Culture de | Petit Ligautenx | LUE | 05 58 07 06 02 / | pomland@wanadoo.fr | |
| Tujas POM'LAND | | | 06 87 39 21 28 | | |
| + élu FDSEA 40 | | | | | |
| Ferme la closerie | 980 Route de Pontenx | LUE | 05 58 07 15 78 | _ | |
| Légumes Bio | Lieu dit Mounic | MEZOS | 06 45 09 29 51 | lbiob@orange.fr | |
| Born | | | | | |
| EARL Alquier | Route de l'Aérodrome | Mimizan | 05 58 09 27 92 / | ivan.alquier@cuma.fr | |
| | | | 06 17 08 61 66 | ivan.alquier@wanadoo.fr | |
| EARL BENICO | Quartier Archus | MIMIZAN | | earlbenico@gmail.com | |
| EARL Jean- | Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | 09 67 23 45 27 | jjreygades@hotmail.com | |
| Jacques REYGADES | | | | | |
| | Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | | _ | |

| Structure | Adresse | Ville | Téléphone | Mail | Site internet |
|-------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| | Mme MARTY Adèle, Ld Piche | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | M. VILA Franck, Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | rte de Ponteinx | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | rte de Ponteinx | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| | 2228 Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | 0682482453 | _ | |
| | Route de Pontenx | PARENTIS EN BORN | | _ | |
| La graine des Forges | 1280 chemin de Beyleou | PONTENX LES FORGES | 06 73 85 12 45 | lagrainedesforges@gmail.com | |
| Les Ruchers du Born | 810 Avenue de Mimizan | PONTENX LES FORGES | 05 58 07 40 74 | contact@ruchersduborn.fr | http://www.ruche rsduborn.fr/ |
| Ferme Kerdoën | | SAINT JULIEN EN | 05 58 42 74 84 / 06 28 65 14 87 | | http://kerdoen.co |
| Les jardins de la | Route de Bayle | BORN | 06 28 65 14 87 | kerdoen@kerdoen.com | <u>m/</u> |
| Lucate | Route de la Lucate | SANGUINET | 06 34 38 38 08 | lesjardinsdelalucatr@gmail.com | |
| | 1550 Route de Mimizan | ST PAUL EN BORN | 06 59 23 60 24 | catherinetienne@gmail.com | |
| SCEA Domaine d'UZA | Route de Lit-et-Mixe | UZA | 05 58 42 49 10 / 06 42 26 67 65 | m.dornic@domaines-uza.com | http://www.doma ine-uza.com/ |
| Domaine de Montgrand | | Vielle-Saint-Girons | 05 58 42 91 47 / 06 76 94 36 94 | | |

2. Listing des acteurs de la restauration collective du Pays LNCA

| Adresse | Structure | Nom | Prénom | Statut | Téléphone | Mail | Contact | | |
|-------------|-------------------------|-------------|------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|--|--|
| Aureilhan | SIVU St-Paul_Aureilhan | VICHERY | Chantal | Cantinière | 05 58 09 36 08 | bernard.vichery@orange.fr | RDV 1.09 | | |
| Bias | Regroupement avec Mézos | | | | | | | | |
| | EHPAD Léon Dubedat | HOURLIER | Nicolas | Resp. cuisine | 05 58 83 80 84 | cuisine@ehpadbiscarrosse.fr | RDV 30.08 | | |
| Biscarrosse | | | | DGS | | | questionnaire par mail | | |
| | Scolaire | GIRARD | Jean-Louis | Biscarrosse | | jl.girard@ville-biscarrosse.fr | 26.09 | | |
| Castets | EHPAD | BOUQUET | Sébastien | Chef de cuisine | 05 58 55 09 60 | ehpad@castets.fr | RDV 2.09 | | |
| Castets | Ecole Jean d'Anse | DUBOS | F | Chefe cuisinière | 05 58 55 01 65 | f.dubos@castets.fr | RDV 2.09 | | |
| Gastes | Restauration scolaire | BONNAT | Isabelle | Secrétaire de mairie | 05 58 09 75 03 | gastesmairie@wanadoo.fr | questionnaire par mail 23.08 | | |
| Léon | Ecole | TECHOUEYRES | Geneviève | Responsable cuisine | 05 58 48 70 64 | mairie@leon.fr | RDV 2.09 | | |
| Linxe | Ecole | BANOS | Blandine | Régisseur restau scolaire | 05 58 42 92 27 | contact@mairie-linxe.fr | questionnaire par mail 23.08 | | |
| Lit at Miya | EHPAD L'Orée des Pins | GONI | Christophe | | 05 58 42 47 13 / 06 71 27 14 31 | restauration@lit-et-mixe.com | RDV 2.09 | | |
| Lit-et-Mixe | Ecole | ABO | Vanessa | Cantinière | 05 58 77 03 67 / 06 25 61 56 00 | restauration-scolaire@lit-et-mixe.com | RDV 7.09 | | |
| Lue | Ecole | MARCO | Sonia | Agent communal | 05 58 04 51 23 | | RDV 5.09 | | |
| Mezos | Ecole | LARTIGAU | Michelle | Adjointe en charge cantine | 06 72 19 29 08 | mairiedemezos@wanadoo.fr | RDV 9.09 | | |

| Adresse | Structure | Nom | Prénom | Statut | Téléphone | Mail | Contact |
|-------------------------------|---|--------------------------------|-----------|------------------------------------|------------------------------------|--|------------------------------------|
| Mimizan | Ecole/ EHPAD Résidence Le Chant des Pins | DUBOURG | Laurent | Responsable de la cuisine centrale | 05 58 09 49 00 | laurent.dubourg@mimizan.com | RDV 9.09 |
| Parentis en | Cuisine centrale/ EHPAD | DODOONG | Laurent | centrale | 03 30 03 43 00 | idarent.daboarg@mmnzan.com | ND V 3.03 |
| Born | Lou Camin | CLAVE | Jérôme | Chef gérant | 05 58 78 90 34 | cc.40160@api-restauration.com | RDV 30.08 |
| Pontenx les Forges | Restauration scolaire | AGRAIN | Serge | Chef de cuisine | 09 66 90 77 24 / 06 16 53 63 67 | serge.agrain@orange.fr /serge- agrain@pontenx-les-forges.fr | RDV 30.08 |
| Saint Julien en Born | Ecole | CHIBRAC | Catherine | Cantinière | 05 58 42 80 00 | cantinesaintjulien@gmail.com | RDV 7.09 |
| Sainte- Eulalie en Born | Cantine scolaire | PAUL | Emilie | Secrétaire générale mairie | 05 58 09 73 48 | mairie.sainteeulalieenborn@wanadoo.fr | PDV 24 08 |
| Saint-Paul en Born | Carrente scolaire | TAGE | Littilic | I | t avec Aureilhan | manic.samtectianeensorn@wanadoc.ir | NDV 24.00 |
| Sanguinet | Cuisine centrale | BARATA | Isabelle | DGS | 05 58 82 11 82 | directiongeneral@sanguinet.fr | RDV 9.09 |
| Taller | | | | Regroupeme | nt avec Lallucq | | |
| Vielle St | EHPAD Maison de retraite Cante Cigale | DUVAL | Jérémie | Responsable cuisine | 05 58 49 37 64 | contactcigale@orange.fr | questionnaire par mail 23.09 |
| Girons | Groupe scolaire | MULLER | Pierre | Chef cuisinier | 05 58 42 96 86 | non renseigné | RDV 2.09 |
| Uza | | | | | | | questionnaire par mail |
| Ychoux | Ecole | M. LAMARQUE/Mme ABALONIE | Bruno | Cantine | 05 58 82 39 50 | memehf@free.fr | RDV 9.09 |

3. Questionnaire agriculteurs

Objet : Etude de l'offre des productions dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, regroupant les Communautés de Communes de Mimizan, des Grands Lacs et de Côte Landes Nature, engage une démarche pour quantifier l'offre des agriculteurs et analyser leurs débouchés commerciaux de proximité. Cette initiative, soutenue par les élus, résulte d'une volonté des producteurs. Ainsi afin de poser les bases d'une nouvelle organisation en circuit court et de proximité, un état des lieux doit être mené. Et ce grâce au questionnaire suivant, d'une durée de 20 minutes.

1. Généralités

Aucune

| te et heu | re de l'enquête : | Adresse : | | | |
|--|----------------------------------|---|--|--|--|
| | , Société : | Téléphone : | | | |
| m(s) chef | (s) d'exploitation : | Téléphone portable : | | | |
| née d'ins | | Mail: | | | |
| mbre d'a | ssociés : | Site internet : | | | |
| 2. Et | at des lieux | | | | |
| 2.1. | L'exploitation | | | | |
| 1. Que | elle est la surface totale de | votre exploitation (m²) | | | |
| 2. Que | elle est la surface totale exp | loitée (m²) ? | | | |
| 3. Que | elle est la taille de votre (vo |) cheptel(s) ? | | | |
| 4. Sur | quelle(s) commune(s) votre | e/vos exploitations se situent-elles ? | | | |
| 5. Que | el est le chiffre d'affaire glol | oal de votre exploitation ? | | | |
| 6. Que | elle est la main d'œuvre tot | ale en équivalent temps plein à l'année et en saison? | | | |
| 2.2. | Production | | | | |
| 7. Que | els types de produits cultive | z-vous/élevez-vous ? | | | |
| 8. Quel est le volume total cultivé/élevé par an pour chacun de vos produits (tonn | | | | | |
| 9. Quels sont les prix de chacun de vos produits (Kilogrammes) ? | | | | | |
| 10. Etes | s-vous engagé dans une déi | marche de différenciation par la qualité ? | | | |
| | Agriculture raisonnée | | | | |
| | abel Rouge | | | | |
| | AOP | | | | |
| | GP | | | | |
| | Λ B | | | | |

| Autres |
|---|
| 11. Si autres, précisez :12. Quel(s) produit(s) bénéficie(nt) de cette différenciation ? |
| 2.3. L'équipement |
| 13. Disposez-vous de lieux de stockage des produits? Oui Non 14. Si oui, précisez le nombre de lieux: 15. Si oui, précisez la surface (m²): 16. Si oui, précisez la fonction de ces lieux: 17. Disposez-vous de chambres froides? Oui Non 18. Si oui, précisez le nombre: 19. Si oui, précisez les dimensions (m²): 20. Si oui, précisez les températures d'exercice: 21. Disposez-vous d'un laboratoire? Oui Non 22. Si oui, précisez la surface: 23. Si oui, précisez les équipements présents: 24. Transformez-vous et/ou abattez-vous vos produits? Oui, sur l'exploitation Adhérent à un atelier collectif |
| ☐En sous-traitance ☐Non |
| 25. Si vous transformez/abattez vos produits en sous-traitance, précisez le(s) prestataire(s): 26. Quel agrément sanitaire détenez-vous? |
| 3. La commercialisation |
| 27. Quels sont vos circuits de commercialisation ? Circuits longs Circuits-courts (vente directe ou vente avec un seul intermédiaire) 28. Depuis quand commercialisez-vous en circuits courts ? 29. Quels produits bruts vendez-vous en circuits courts ? 30. Quels produits transformés vendez-vous en circuits courts ? |

| 31. Quels sont vos lieux de vent | es? | |
|-----------------------------------|---|----------|
| A la ferme | | |
| En libre-service (cueillette | e) | |
| Sur les marchés | | |
| En bordure de route | | |
| Des tournées | | |
| АМАР | | |
| Magasins de terroirs | | |
| Commerces de proximité | | |
| En dépôt-vente | | |
| Restaurants traditionnels | | |
| Restaurants collectifs | | |
| Aux comités d'entreprise | | |
| Coopératives | | |
| Par internet (La Ruche qu | ıi dit Oui) | |
| En grandes et moyennes | surfaces | |
| Grossistes | Autres | |
| 32. Si autres, précisez : | | |
| 33. Si grossistes, précisez : | | |
| 34. Effectuez-vous des livraisons | s ? | |
| Oui, avec mon véhicule | ☐ En sous-traitance ☐ Livraison collectiv | ∕e |
| 35. Quelle est la fréquence de ve | os livraisons ? | |
| Une fois par semaine | Deux à trois fois par semaine Au | cune |
| Autres | | |
| 36. Si autres, précisez : | | |
| 37. Etes-vous adhérent à un ou | plusieurs réseaux ? | |
| Bienvenue à la ferme | Marché des producteurs de pays | Assiette |
| de Pays | | |
| CIVAM BIO Landes | Alpad | CUMA |
| Landes | | |
| Drive fermier | Aucun | Autre |
| | | |
| 38. Si autres, précisez : | | |
| 3.1. Les limites | | |
| 39. Quelles contraintes renconti | rez-vous dans vos productions? | |
| Facteur matériel | | |
| Facteur financier | | |
| Facteur humain | | |
| Saisonnalité | | |
| Aucune | | |
| Autres | | |

| 40. Si vous rencontrez des contra | aintes de productions, précisez-les | : |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| 41. Quelles contraintes rencontr | ez-vous dans vos processus de trar | nsformation ? |
| Facteur matériel | | |
| Facteur financier | | |
| Facteur humain | Saisonnalité | |
| Aucune | Autres | |
| 42. Si vous rencontrez des contra | aintes dans la transformation de vo | s produits, précisez-les |
| 43. Quelles contraintes rencontr | ez-vous pour le conditionnement c | le vos produits ? |
| Facteur matériel | | |
| Facteur financier | | |
| Facteur humain | | |
| Saisonnalité | | |
| Aucune | | |
| Autres | | |
| 44. Si vous rencontrez des contra | aintes de conditionnement, précise | ez-les : |
| 45. Quelles contraintes rencontr | ez-vous pour la distribution de vos | produits? |
| Facteur matériel | Facteur financier Fa | cteur humain |
| Saisonnalité | Aucune Au | ıtres |
| 46. Si vous rencontrez des contra | aintes de conditionnement, précise | ez-les : |
| 47. Pensez-vous pouvoir dévelop | per la part de vos ventes en circuit | ts-courts? |
| ☐Oui ☐Non, | | |
| pourquoi ? | | |
| 48. Si vous pouvez développer | vos ventes en circuits courts, qu | uels produits seraient |
| concernés ? | | |
| 49. Si vous pouvez développer v | os ventes en circuits courts, quels v | volumes pourriez-vous |
| dégager ? | | |
| 50. Par quel(s) type(s) de circuit(| s)-court(s) ? | |
| A la ferme | En libre-service (cueillette) | Sur les marchés |
| En bordure de route | Des tournées | AMAP |
| Coopératives | Magasins de terroirs | Commerces de |
| proximité | _ | _ |
| Restaurants traditionnels | Restaurants collectifs | Aux comités |
| d'entreprise | | |
| Par internet | En dépôt-vente | En GMS |
| Grossistes | Autres | |
| 51. Si autres, précisez : | | |

4. Débouchés

4.1. Les perspectives

| 52. E | tes-vous sensible à l'agriculture biologique ? |
|--------|---|
| L | OuiNon |
| 53. La | a transition en agriculture biologique de votre exploitation vous intéresse-t-elle? |
| | Oui Non Déjà en AB |
| 54. Si | i oui, quelles seraient vos motivations ? |
| | Rentabilité économique |
| | Impact environnemental |
| | En accord avec mes idéologies |
| | Demande des consommateurs |
| | Autres |
| 55. Si | i autres, précisez : |
| 56. Q | Quels seraient les freins à cette transition ? |
| | Faible rentabilité |
| | Charge de travail supplémentaire |
| | Complexité des démarches |
| | Méconnaissance des démarches |
| | Investissements trop lourds |
| | Autres |
| 57. Si | i autres, précisez : |
| 58. A | vez-vous des propositions pour résorber ces freins ? |
| | OuiNon |
| 59. Si | i oui, détaillez : |
| 4.2. | La restauration collective |
| 60. A | pprovisionnez-vous déjà la restauration collective ? |
| | OuiNon |
| 61. Si | i oui, quels produits fournissez-vous à la restauration collective? |
| 62. Q | Quelles structures approvisionnez-vous? |
| | Cantines scolaires |
| | EHPAD |
| | Centres de vacances |
| | Restaurants d'entreprise |
| | Portage de repas |
| | Autres |
| 63. Si | i autres, précisez : |

| 64. Quelles sont vos attentes vis-à-vis | de la restauration collecti | ve ? |
|--|-----------------------------|--------------------------|
| Devenir un fournisseur | | |
| Renforcer l'approvisionnement | t existant | |
| Aucune | | |
| Autres | | |
| 65. Si autres, précisez : | | |
| 66. Dans l'optique d'approvisionne | er la restauration colle | ctive, qu'envisagez-vous |
| d'entreprendre ? | | |
| Adapter la production | Faire évoluer les con | ditionnements |
| Aucune action | | |
| Augmenter la production | Modifier les temps d | e livraison |
| Autres | | |
| Diversifier les productions | Embaucher | |
| 67. Si autres, précisez : | | |
| | | |
| 4.3. Vente directe aux consom | mateurs | |
| | | |
| 68. Etes-vous intéressé par la vente d | irecte? | |
| OuiNon | | |
| 69. Si oui, sous quelles formes ? | | |
| A la fermeEr | n libre-service (cueillette |)Sur les marchés |
| | | |
| | es tournées | AMAP |
| | utres | |
| 70. Si autres, précisez : | | |
| 71. Vous n'êtes pas intéressé par la ve | | |
| 72. Quels produits pourriez-vous met | • | arcnes ? |
| 73. Quels volumes pourriez-vous four | | :o., 1 |
| 74. Etes-vous en mesure d'assurer un | approvisionnement regul | ier r |
| Oui, quotidiennement | | |
| Oui, plusieurs fois par semaine | | |
| Oui, une fois par semaine Oui, plusieurs fois par mois | | |
| Non | | |
| Autres | | |
| 75. Si non, pourquoi ? | | |
| | | |

5. Intérêt et besoins

| 76. Seriez-vous intéressés pour intégrer une démarche collective de producteurs locaux ? |
|--|
| Oui Non |
| 77. Dans quel(s) domaine(s) auriez-vous besoin d'accompagnement pour pouvoir |
| répondre à la demande de la restauration collective et/ou pour la commercialisation |
| en circuits courts et/ou pour la transition en AB ? |
| ☐ Juridique |
| Logistique (transformation, conditionnement) |
| Financier |
| Aucun |
| Autres |
| 78 Si vous avez identifié des hesoins d'accompagnement précisez-les : |

4. Questionnaire restauration collective

Objet : Etude des pratiques de la restauration collective

A l'initiative des producteurs et avec le soutien des élus, le Pays Landes Nature Côte d'Argent engage une démarche pour renforcer et structurer l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux et/ou biologique. Cela implique la réalisation d'un état des lieux de la demande et des modes de gestion de ces établissements dont vous faites partie.

| 1. | Pro | ји ае гетари | issement | | | |
|-----|------------|-------------------------|----------------------|------------------|----------|--|
| | 1.1. | Généralités | | | | |
| 1. | Date (| de l'enquête : | | 4. Comm | une : | |
| | | nne(s) enquêtée | (s) et | 5. Téléph | one : | |
| | foncti | ion : | | 6. Mail : | | |
| 3. | Nom | de l'établissement : | | | | |
| | 1.2. | Gestion | | | | |
| 7. | Quelle | e structure êtes-vous | ? | | | |
| | Re | stauration scolaire | | | | |
| | Re | stauration d'entrepri | se | | | |
| | Re | stauration scolaire et | d'entreprises/coll | ectivités | | |
| | ☐A.L | L.S.H ¹ | | | | |
| | Au | itre(s) | | | | |
| 8. | Si aut | re(s), précisez : | | | | |
| 9. | Quel | est le mode de gestio | n de votre restaur | ation ? | | |
| | Ge | estion directe (prépar | ation sur place) | | | |
| | ПАр | pel à un prestataire p | oublic | | | |
| | = | pel à un prestataire p | | | | |
| | Cu | isine centrale | | | | |
| | Au | itre(s) | | | | |
| 10. | Si aut | re(s), précisez : | | | | |
| | | us faites appel à un pr | estataire, désignez | le: | | |
| | | nent se compose l'éq | . • | | chacun ? | |
| 13. | .Quelle | e est le nombre d'heu | ures travaillées par | chaque sala | ırié ? | |

14. Quelles sont les qualifications et formations du personnel ?

¹ Accueil de Loisirs Sans Hébergement

| 15. Avez-vous initié des expériences d'introduction de produits locaux et/ou biologiques ? |
|---|
| Oui Non |
| 16. Si oui, sous quelle(s) forme(s)? |
| Un ingrédient quotidiennement |
| Un ingrédient une fois par mois |
| Un plat (entrée ou plat ou dessert) |
| Plusieurs plats |
| Un repas complet |
| Plusieurs repas |
| Autre(s) |
| 17. Si autre(s), précisez : |
| 18. Si non, pourquoi ? |
| 19. Pourriez-vous précisez les produits locaux utilisés ? |

| Type de produits (précisez si bio/labellisé) | Volume | Etat du produit (Frais, Congelé) | Conditionn ement | Fréquence d'approvisionnement | Fournisseur |
|---|--------------------------|---|--|---|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | produits (précisez si | produits (précisez si | produits (précisez si Volume produit (Frais, | produits (précisez si Volume (Frais, Conditionn ement | produits (précisez si Volume (Frais, ement d'approvisionnement |

| un projet d'ét | ablisseme | ent concerna | nt l'ali | mentation 1 | ? | | |
|-----------------|--|---|----------|---|---|--|---|
| Non | | | | | | | |
| cisez : | | | | | | | |
| des actions | de sens | ibilisation οι | ı des | dispositifs | éducatifs | en | termes |
| ition, de nutri | tion, de g | gaspillage? | | | | | |
| Non | | | | | | | |
| cisez : | | | | | | | |
| | Non cisez: des actions ation, de nutri | □Non cisez: des actions de sensi ation, de nutrition, de g □Non | | Non cisez: des actions de sensibilisation ou des ation, de nutrition, de gaspillage? Non | Non cisez: des actions de sensibilisation ou des dispositifs ation, de nutrition, de gaspillage? Non | cisez: des actions de sensibilisation ou des dispositifs éducatifs ation, de nutrition, de gaspillage? Non | ☐Non cisez: des actions de sensibilisation ou des dispositifs éducatifs en ation, de nutrition, de gaspillage ? ☐Non |

2. Restauration

| | 2.1. | Les repas et menus |
|-------------|----------|--|
| | | |
| 24. | Combi | en y-a-t-il d'élèves/de résidents dans votre établissement ? |
| 25 . | .Quels 1 | types de repas servez-vous ? |
| | Peti | it-déjeuner Déjeuner Goûter Dîner |
| 26 . | Combi | en de repas par jour servez-vous ? |
| | Petit-d | éjeuner : |
| | Déjeur | ner: |
| | Goûte | ·: |
| | Dîner : | |
| 27 . | Confec | tionnez-vous les repas destinés au portage à domicile ? |
| | Oui | □Non |
| 28. | Si oui, | combien y-a-t-il de repas par jour ? |
| 29 . | Si oui, | pour quelle(s) commune(s) confectionnez-vous ces repas ? |
| 30. | Combi | en de repas au maximum pouvez-vous fabriquer par jour dans votre structure? |
| 31. | Quelle | est votre formule de repas ? |
| | Me | nu unique |
| | Cho | ix dirigé par menu conseillé |
| | Cho | ix libre entre les plats |
| | Aut | re(s): |
| 32 . | .Si autr | e(s), précisez : |
| 33. | .Vous a | ssurez : |
| | Une | e liaison froide |
| | Une | e liaison chaude |
| | Les | deux |
| 34. | .Quel e | est le nombre de composant d'un repas (détaillez, ex : 2 entrées, 3 plats, 1 |
| | desser | t) ? |
| 35. | Quel e | st le coût d'un repas ? |
| 36. | Quel e | st le coût de la matière première d'un repas ? |
| 37 . | .Quel e | st votre budget annuel des denrées alimentaires brutes ? |
| 38. | Quel e | st votre budget annuel des denrées alimentaires transformées ? |
| 39. | Comm | ent sont élaborés vos menus ? |
| | Ave | c un diététicien |
| | Ave | c une commission ² |
| | Ave | c le responsable de cantine |
| | | |

 $^{^{2}}$ les représentants de la cuisine centrale et/ou des services «Jeunesse » et « Personnes âgées » et/ou les représentants des parents d'élèves

| Avec un prestataire |
|--|
| Autre(s): |
| 40. Si autre(s), précisez : |
| 41. Les menus sont constitués : |
| Chaque jour |
| Chaque semaine |
| Toutes les deux semaines |
| Chaque mois |
| Chaque trimestre |
| Chaque année |
| Autre(s): |
| 42. Si autre(s), précisez : |
| 43. Utilisez-vous des produits frais bruts ? |
| Oui Non |
| 44. Si oui, lesquels ? |
| 45. Quels sont vos équipements (transformation, stockage) ? |
| |
| 2.2. L'approvisionnement |
| |
| 46. Faites-vous partie d'un groupement d'achat ? |
| OuiNon |
| 47. Si oui, précisez : |
| |
| 48. Par quel type de marchés vous fournissez-vous ? |
| 48. Par quel type de marchés vous fournissez-vous ? MAPA |
| <u> </u> |
| MAPA |
| ☐MAPA ☐Gré à gré |
| ☐MAPA ☐Gré à gré ☐Autre(s) |
| ☐MAPA ☐Gré à gré ☐Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? ☐ Livré par le/les prestataire(s) |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? ☐ Livré par le/les prestataire(s) ☐ L'équipe cuisine va chercher les commandes |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? ☐ Livré par le/les prestataire(s) ☐ L'équipe cuisine va chercher les commandes ☐ Autre(s) |
| <pre></pre> |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? ☐ Livré par le/les prestataire(s) ☐ L'équipe cuisine va chercher les commandes ☐ Autre(s) 51. Si autre(s), précisez : 52. Quelle est la fréquence des livraisons ? |
| <pre></pre> |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? ☐ Livré par le/les prestataire(s) ☐ L'équipe cuisine va chercher les commandes ☐ Autre(s) 51. Si autre(s), précisez : 52. Quelle est la fréquence des livraisons ? ☐ Une fois par jour ☐ Une fois par semaine |
| ☐ MAPA ☐ Gré à gré ☐ Autre(s) 49. Si autre(s), précisez : 50. De quelles manières les produits sont-ils livrés ? ☐ Livré par le/les prestataire(s) ☐ L'équipe cuisine va chercher les commandes ☐ Autre(s) 51. Si autre(s), précisez : 52. Quelle est la fréquence des livraisons ? ☐ Une fois par jour ☐ Une fois par semaine ☐ Une fois toutes les deux semaines |
| <pre></pre> |
| <pre></pre> |

3. Perspectives

| 54. Est-ce que votre structure a des projets en cours ou à venir ? |
|---|
| ☐Oui ☐Non |
| 55. Si oui, précisez-les : |
| 56. Si vous avez déjà introduit des produits locaux dans vos repas, pensez-vous pouvoir |
| augmenter leur part ? |
| ☐Oui ☐Non |
| 57. Si oui, quel(s) produit(s) voudriez-vous introduire? |
| Fruits et légumes |
| Féculents |
| Produits laitiers |
| ☐ Bœufs |
| ☐ Volailles |
| Porcs |
| ☐Œufs |
| Autre(s) |
| 58. Si autre(s), précisez : |
| 59. Si vous n'avez pas encore introduit de produits locaux dans vos repas, qu'est-ce qui |
| vous inciterait à y recourir ? |
| Les prix moins élevés |
| La qualité des produits |
| Demande des consommateurs |
| Autre(s) |
| 60. Si autre(s), précisez : |
| 61. Selon vous, quels seraient les freins à l'utilisation des produits locaux et/ou |
| biologiques ? |
| Réglementation des marchés publics |
| Manque de moyens humains |
| Freins matériels (espaces) |
| Délais de commande |
| Acheminement |
| Manque de disponibilité des produits locaux et/ou biologiques |
| Méconnaissance de l'offre de ces produits |
| Offre insuffisante |
| Autre(s) |
| 62. Si autre(s), précisez : |
| 63. Avez-vous des ajouts et/ou commentaires ? |

5. Questionnaire consommateurs

Questionnaire consommateurs

Objectifs:

- Comprendre la logique des comportements des consommateurs face aux circuits courts et les facteurs qui induisent ou freinent la propension à utiliser les circuits courts
- Evaluer les conditions qui permettraient de développer les achats en circuits courts

Argumentaire à développer par les étudiants

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent réalise actuellement une étude sur les systèmes de commercialisation des produits locaux et biologiques.

| | erelansation des produits locaux et siologiques. |
|----------|---|
| 1. 2. | Comment définiriez-vous un produit local ? Savez-vous ce que sont les circuits courts ? Oui Non |
| 3. | Si oui, comment les définiriez-vous ? |
| Si | non, explication par les étudiants |
| 4. | Faites-vous régulièrement les courses pour votre foyer ? Si non, changer d'enquêté Oui Non |
| C | omportements des consommateurs |
| | 2.1. Logiques d'achat |
| 5. | Lors de vos achats alimentaires, à quels critères accordez-vous le plus d'importance : |
| | Classez par ordre d'importance |
| | Le prix |
| | La marque |
| | La traçabilité |
| | L'origine française |
| | Le Label/SIQO |
| | Le caractère local |
| | Le caractère biologique |
| | Le caractère équitable |
| | Autre(s) |
| 6. | Si autre(s), précisez : |
| 7. | Où achetez-vous vos produits alimentaires ? |

2.2. Circuits courts de proximité et habitudes des consommateurs

| | GM | 15 | | AMAP | Magasins | Chez le | Marché | |
|--|---|----------|----------------|---------|-------------|--------------|-------------|----------|
| | Produits | Produits | de | | de | producteur/à | Producteurs | Primeurs |
| | classiques | locaux | proximité | | producteurs | la ferme | | |
| Fruits | | | | | | | | |
| Légumes | | | | | | | | |
| Volailles | | | | | | | | |
| Bœufs | | | | | | | | |
| Porcs et | | | | | | | | |
| charcuteries | | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | | |
| laitiers | | | | | | | | |
| Pains, | | | | | | | | |
| viennoiseries | | | | | | | | |
| Œufs | | | | | | | | |
| Vins | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| 8. Quelles sont vos attentes vis-à-vis du produit alimentaire local ? La qualité Un prix moins élevé | | | | | | | | |
| | = | | - | | producteur) | | | |
| | La connaissance des modes de production Autre(s) | | | | | | | |
| | | | , . | | | | | |
| 9. Si autre(s), précisez :10. Etes-vous consommateur de produits locaux ? | | | | | | | | |
| Oui Non | | | | | | | | |
| 11. Etes-vous consommateur de produits biologiques ? | | | | | | | | |
| 12. Si oui, parce que : | | | | | | | | |
| Classez par ordre d'importance | | | | | | | | |
| La qualité des produits est meilleure | | | | | | | | |
| L'origine des produits est garantie | | | | | | | | |
| Les produits sont moins chers | | | | | | | | |
| | C'est | un moyen | de soutenir l' | économi | e locale | | | |
| Je connais des producteurs | | | | | | | | |

| | La traçabilité |
|-------------|---|
| | Autre(s) |
| 13. | Si autre(s), précisez : |
| 14. | Si non, pourquoi n'en consommez-vous pas ? |
| | Le prix |
| | Le manque d'accessibilité |
| | Le manque de temps |
| | Le manque de variété |
| | L'absence de mention d'origine |
| | Autre(s) |
| 15. | Si autre(s), précisez : |
| 16. | Quelle est la fréquence de vos achats des produits locaux ? |
| | Moins d'une fois par mois |
| | Une fois par mois |
| | Deux fois par mois |
| | Toutes les semaines |
| | Plusieurs fois par semaine |
| | Jamais |
| | Autre(s) |
| 17. | Si autre(s), précisez : |
| 18. | Quelle est la fréquence de vos achats des produits biologiques ? |
| | Moins d'une fois par mois |
| | Une fois par mois |
| | Deux fois par mois |
| | Toutes les semaines |
| | Plusieurs fois par semaine |
| | Jamais |
| | Autre(s) |
| | Si autre(s), précisez : |
| | Quels produits biologiques consommez-vous ? |
| | Quels produits locaux consommez-vous ? |
| | Dans quel(s) lieu(x) de vente achetez-vous vos produits locaux ? |
| | Dans quel(s) lieu(x) de vente achetez-vous vos produits biologiques ? |
| 24. | A quelle occasion achetez-vous des produits locaux et bios ? |
| | Consommation personnelle courante |
| | Suite à un séjour |
| | Pour faire un cadeau |
| | Pour votre plaisir occasionnel |
| 25 | Autre(s) |
| 25 . | Si autre(s), précisez : |

| 26. Par semaine, quelle est la part of locaux? | de votre budget | consacré | aux achats | de produits | |
|--|-----------------|----------|------------|-------------|--|
| 27. Par semaine quelle est la part of biologiques ? | le votre budget | consacré | aux achats | de produits | |
| 28. Êtes-vous prêt à payer plus justem Oui Non | | | | | |
| Généralités | | | | | |
| Date et heure de l'enquête : | Nom de l'enquê | teur : | Lieu de l' | enquête : | |
| 29. Vous êtes ? | | | | | |
| Une femme | | | | | |
| Un homme | | | | | |
| 30. Quel âge avez-vous ? | | | | | |
| Entre 18 et 30 ans | | | | | |
| Entre 31 et 45 ans | | | | | |
| Entre 46 et 65 ans | | | | | |
| 66 ou plus | | | | | |
| 31. Quelle est votre commune de résidence ? | | | | | |
| 32. Quelle est votre profession? | | | | | |
| 33 Combien de personnes composen | t votre fover ? | | | | |

Merci de votre participation

6. Communication

L'avenir des produits locaux

Publié le 16/08/2016. Mis à jour le par Hubert Dupin

Le poulet landais est une des richesses locales. @ Photo archives pascal bats/« Sud ouest »

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent regroupe les Communautés de communes Côte Landes nature, des Grands lacs et de Mimizan. Il est engagé dans une démarche...

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent regroupe les Communautés de communes Côte Landes nature, des Grands lacs et de Mimizan. Il est engagé dans une démarche visant à quantifier l'offre des agriculteurs et à analyser leurs débouchés commerciaux de proximité et de circuits courts, c'est-à-dire de vente directe du producteur au client. Par circuit court, on entend également une vente locale indirecte avec un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Cette initiative, soutenue par les élus, est le résultat d'une volonté des producteurs qui se structurent en association, de répondre aux demandes alimentaires locales.

Deux axes de travail

Deux thématiques se distinguent. L'une concerne l'approvisionnement de la restauration collective, l'autre, le développement de systèmes de commercialisation innovants. Ces objectifs impliquent un état des lieux des productions, des équipements, des modes de commercialisation et une analyse des freins et des perspectives pour les productions empruntant les circuits courts. Cette démarche collective vise à structurer l'offre des producteurs et s'articule autour d'un questionnaire destiné à tous les agriculteurs.

La Pays a mandaté Sarah Rivière pour mener à bien ce diagnostic et formuler des pistes pour réaliser les objectifs de l'association. C'est elle qui rendra visite aux agriculteurs du territoire pour administrer le questionnaire. Dès septembre, un groupe d'étudiants en géographie (sur le thème des systèmes de commercialisation des produits locaux et biologiques) de l'Université Bordeaux Montaigne l'accompagnera dans cette démarche.

Toute personne concernée par cette initiative peut contacter Sarah Rivière aux bureaux du Pays Landes Nature Côte d'Argent : 05 58 82 49 43 ou par mail à sarahrivière88@gmail.com

7. La charte IDOKI

Comment fonctionne la charte?

La charte fermière « Idoki » est une marque collective privée car la production fermière ne jouit pas d'une reconnaissance officielle. Ce n'est pas un signe officiel de qualité.

La marque est déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle (https://www.inpi.fr) Cela permet de protéger l'usage du nom et/ou d'un visuel face à la concurrence. La protection est valable pendant 10 ans et peut être prolongée par son propriétaire. C'est l'association des producteurs fermiers du Pays Basque (loi 1901) qui est propriétaire de la marque.

L'association a rédigé la charte fermière IDOKI avec des principes fondateurs, ensuite déclinés en cahiers des charges. Des critères précis permettent d'évaluer le respect du cahier des charges. L'association confie les contrôles des fermes à un organisme externe de contrôle. L'association a transmis l'ensemble des cahiers des charges (17 productions différentes) avec tous les points à contrôler et les pièces justificatives à demander au producteur.

Elle a un contrat avec la société CERTISUD qui contrôle un tiers des fermes par an. CERTISUD prend rendez-vous avec le producteur pour le contrôle (pas de contrôle inopiné).

CERTISUD choisit aléatoirement les fermes qu'ils contrôlent dans l'année. Parfois, l'association demande à ce que des fermes soient prioritairement contrôlées (infos sur des pratiques ne respectant pas le cahier des charges).

A l'issue du contrôle, CERTISUD envoie ensuite un compte rendu du contrôle à l'association. L'association gère ellemême sa marque, c'est-à-dire, qu'au final, c'est l'association qui décide de l'agrément.

Une commission Agrément, sous la responsabilité du conseil d'administration, gère l'agrément des fermes. Des producteurs de la commission agrément accompagnent l'animatrice sur les visites d'agrément sur les fermes. Au cours de la visite, l'ensemble des points du cahier des charges sont balayés avec le producteur. Le compte rendu de cette visite est présenté à la commission agrément, qui donne un avis (accord ou pas d'agrément) qui est validé ou pas par le conseil d'administration.

L'association peut également donner un échéancier au producteur, c'est-à-dire, un délai pour lui permettre de respecter entièrement le cahier des charges en vigueur.

Dans les marques territoriales, c'est la collectivité qui est propriétaire de la marque.

Les retombées économiques ?

L'association n'est pas en mesure de chiffrer les retombées économiques.

Le nombre d'adhérents à la charte fermière est en constante évolution. Malgré des départs chaque année (arrêt d'activité, exclusion), le nombre d'adhérents augmente.

Les producteurs disent qu'ils se reconnaissent dans les « valeurs associées à la marque », et c'est leur principale raison d'adhérer. Dans les années 1990-2000, la marque Idoki était perçue comme très qualitative mais jouissait d'une faible notoriété. C'est donc par militantisme et parce qu'ils se reconnaissaient « dans les valeurs véhiculées » par la marque, que les producteurs adhéraient.

La démarche IDOKI a permis de mettre en valeur une diversité de produits qui ne bénéficient pas de signes officiels de qualité, hormis les AOP du Pays Basque et l'agriculture biologique.

Ces dernières années, nous constatons un intérêt « marchand » de la part des nouveaux adhérents, qui constatent que l'étiquette IDOKI sur les produits fait vendre.

Quel est l'investissement personnel dans une charte de qualité ?

L'investissement est surtout du temps bénévole de la part des producteurs puisque ce sont les producteurs qui rédigent eux-mêmes la charte et les cahiers des charges IDOKI, sous l'égide du conseil d'administration de l'association.

Pour exemple, dernièrement, l'association a réalisé un travail de réécriture de la charte qui a duré plus de 18 mois, pour aboutir à une proposition qui a été voté en assemblée générale des producteurs. A ce jour, elle consulte les paysans en faisant des réunions par production, ce processus a duré plus de 10 mois, et les discussions ne sont pas terminées.

Les producteurs sont tenus de participer aux actions de promotion (au moins une par an, une journée par an) et aux réunions de la commission promotion (4 réunions par an)

Dans les faits, il y a un noyau de super-actifs : qui doit passer au-delà de 10 jours de bénévolat.

Comment communique IDOKI?

Depuis 2005, l'association a investi dans un plan de communication, en deux temps :

2005 : refonte de la charte graphique et création du nouveau logo « IDOKI, agriculture paysanne et citoyenne), déclinaison sur les étiquettes, les emballages (env. 3 000 € par an) et les panneaux d'identification aux abords des fermes (30 000 € sur 8 ans pour 110 fermes).

2010 : définition d'un plan de communication 2012-2015 (création d'une charte interne de communication, création d'outils de communication personnalisables – cartes de visite, banderoles de marché, création du site internet et de mini-vidéos, réalisation d'une photothèque de qualité (21 000 €).

Par ailleurs, l'association créée des événements de promotion qui ponctuent l'année. Ces manifestations sont organisées par la commission Promotion, dans laquelle s'impliquent les producteurs fermiers.

- 1992 : création de la marque collective IDOKI, panneaux d'identification aux abords des fermes
- 1998 : 1^{ère} foire IDOKI à Espelette
- 2006 : Marchés IDOKI à la ferme
- 2012 : Marché de Noël à Sare et concours culinaire
- 2014 : Buffets Fermiers IDOKI
- 2015 : Coin restauration MIAM IDOKI de la journée des enfants des fêtes de Bayonne.
- 2017 : Projet de marché de printemps

L'association consacre un temps plein à l'organisation et à la communication de ces événements et un mi-temps sur les buffets fermiers et l'organisation du coin restauration des fêtes de Bayonne.

Les producteurs viennent à tour de rôle aider lors de ces manifestations (en moyenne 4 à 5 sollicitations par an).

Comment a débuté la charte ?

Le premier pas est sans doute de discuter des besoins des acteurs du territoire, paysans en vente directe, ont-ils des besoins d'identification (je suis producteur fermier) ou de communication (je veux faire savoir que j'existe).

Ensuite, il semble important de parler de finalités avec les acteurs concernés, quelles sont les valeurs qu'ils souhaitent défendre ensemble ? Produits locaux (fermiers, artisans) ? En vente directe ou en circuits courts ? De qualité, quelle qualité ?

- Un lieu de discussion a été créé pour développer la place des producteurs fermiers du Pays Basque en démarche collective de qualité (charte fermière IDOKI, agriculture biologique, les AOC/AOP,...).
- Un état de lieux : quels sont leurs problèmes ? que souhaitent ils défendre dans l'idéal, cela a abouti à un plan d'actions, répondant à des besoins graduels :
 - identification des producteurs fermiers en démarche collective de qualité à travers la pancarte « je produis, je transforme, je vends » et de banderoles d'identification des stands de marché
 - formations à la vente sur les marchés pour les producteurs
 - annuaire des marchés, concertation entre producteurs

- élaboration d'une charte des marchés de qualité à destination des Municipalités (propositions pour développer la place des producteurs sur les marchés)
- guide de création de marchés de producteurs, à destination des Municipalités ou d'organisateurs de marchés

Une pancarte « je produis, je transforme, je vends » à distribuer a été donnée à une centaine de producteurs présents sur les marchés. Les conditions de dons ont été réglementées par une charte d'utilisation : à qui donne t on cette pancarte ? Qui peut l'utiliser ? Les producteurs qui ont pu l'utiliser étaient uniquement ceux qui sont dans une démarche qualité et qui ne vendent que leurs produits (ce qui exclut de fait ceux qui font de l'achat-revente). Il faut être en capacité de retirer la pancarte en cas de dérive.

Une charte peut être écrite mais elle peut évoluer au fur et à mesure, cela suppose qu'il faut une instance légitime qui prenne la décision face aux situations imprévues.

Comment est gérée la charte ?

C'est l'association des producteurs fermiers du Pays Basque qui gère la charte fermière IDOKI. Son représentant est le conseil d'administration composé de 15 paysans. Une commission Agrément ouverte aux producteurs fermiers IDOKI travaille également sous l'égide du conseil d'administration.

Actuellement, l'association ne fait pas appel à un organisme externe de contrôle, mais de 2007 à 2012, elle avait un contrat avec CERTISUD pour contrôler 30 fermes par an (x 300 € / visite).

Les administrateurs de l'association ne sont pas rémunérés, ils sont dédommagés des kilomètres parcourus pour venir aux réunions et pour se rendre sur les visites de fermes.

Comment les décisions sont-elles prises ?

Tout d'abord, c'est la commission Agrément qui travaille, les décisions sont prises à la majorité simple. La commission Agrément transmet un avis au conseil d'administration qui a le dernier mot.

Dans le cas de la refonte des cahiers des charges, l'ensemble des propositions retenues a obtenu 2/3 des voix de la commission Agrément, des membres présents ou représentés. Dans le cas de la refonte des cahiers des charges, l'ensemble des producteurs fermiers IDOKI a eu la possibilité de participer à ce travail, à condition de s'engager à suivre l'ensemble des réunions, soit une réunion par mois pendant un an et demi. 3 producteurs se sont joints à la commission Agrément pendant ce processus.

La proposition du nouveau cahier des charges a été amenée à l'AG des producteurs IDOKI, 95 producteurs sur 110 étaient présents ou représentés, les nouveaux cahiers des charges ont obtenu 2/3 des voix favorables. La décision a été entérinée au cours de l'AG de l'association. Chacun explique son point de vue. Malgré des désaccords, c'est le vote en conseil d'administration qui tranche, à la majorité simple le plus souvent.

Comment faire respecter le cahier des charges ?

La commission Agrément et en dernier ressort, le conseil d'administration veille au respect du cahier des charges.

Lorsque l'association a un contrat avec un organisme de contrôle, le rapport de visite est étudié par la commission Agrément, en cas de non-conformité, elle propose la sanction : exclusion définitive/temporaire, échéancier pour corriger une pratique sous peine d'exclusion... le conseil d'administration a le dernier mot.

Des exclusions ont été régulièrement prononcées dans la vie de l'association.

Pour adhérer à la charte ?

Après la visite de la ferme, l'agrément est accordé ou pas. Le courrier d'agrément peut cependant émettre quelques préconisations, c'est-à-dire, améliorer telle ou telle pratique dans un délai donné.

Les producteurs préfèrent être fermes à l'entrée car bien souvent les échéanciers ont dû mal à être respectés après coup. Cela entraîne énormément de problèmes : défiance entre producteurs à cause de pratiques « tolérées », les producteurs qui travaillent moins bien sont toujours montrés du doigt et affaiblissent la démarche collective.

Les conséquences d'une charte trop laxiste?

Si le positionnement qualitatif n'est pas pris au départ, à la création de la charte, il sera impossible ensuite d'adopter des critères qualitatifs, sans créer le divorce entre membres.

Les producteurs qui ne souhaitent pas évoluer dans leurs pratiques sont « un poids » pour le collectif, ils décrédibilisent la démarche. Adopter des critères qualitatifs après coup implique d'exclure ceux qui ne souhaitent pas évoluer. Cela crée de fortes tensions. En même temps, il paraît indispensable de poser la question de ce qu'est un critère qualitatif.

Les délais pour la création d'une charte?

- Combien de temps pour la création d'un cahier des charges ?

Au démarrage et en 2005, les cahiers des charges avaient été rédigés par les producteurs, par groupe de productions. L'association avait soumis la trame générale, la même pour tous, issue de la charte générale d'engagement. Puis par groupe de productions, les producteurs avaient établi leurs propres critères, en sachant que la trame était donnée (race, densité dans bâtiments et extérieurs, alimentation, traitements, qualité des produits, etc...). Les critères étaient obligatoires / Interdits, préconisés (+2/+1) ou tolérés (-2/-1).

- Combien de temps pour que les consommateurs reconnaissent la charte ?

En vente directe, les premiers adhérents ont dû faire un énorme travail de pédagogie et d'explication. Elle a eu un accueil très favorable de la part des consommateurs ce qui a contribué à la faire connaître comme une marque de petits producteurs. Elle était associée à une image de bons produits. Dès les premières années, ils ont créé des étiquettes produits et des panneaux d'identification des fermes, visibles sur tout le territoire du pays Basque.

1992-2006 : phase de lancement et construction pas à pas

2005 : adoption d'une nouvelle identité visuelle, plan de promotion et de communication 2006-2016

- Combien de temps une ferme met-elle pour être agrémentée ?

Les conseils d'administration ont lieu tous les mois, sauf en juillet-août

Ainsi, les visites d'agrément peuvent être programmées tous les mois. Ensuite, la commission Agrément se réunit 4 fois par an.

Donc entre la demande et l'agrément, il peut se passer de 1 mois à 4 mois.

Les préconisations pour la réalisation d'une charte et/ou association selon Isabela BARREIX :

- avoir une image, créer un univers
- la diversité des produits (c'est un énorme atout)
- avoir un objectif, une philosophie
- un socle commun (solidarité et engagement de la part des fermiers sont primordiaux)
- accompagner les producteurs (au travers de formations diverses : sur la production, la transformation, l'hygiène, la commercialisation, la vente...)
- avoir des **structures de développement agricole** au sein du territoire (abattoirs, laboratoires de transformation...)